

Fédération Nationale de la

En France

# PÊCHE Mag

N°10 / Printemps 2012

## Continuité écologique : des paroles aux actes

**p.31** > La FNPF lance la 1<sup>re</sup> étude sur le poids économique de la pêche.

**p.36** > 160 000 pêcheurs ont opté pour la carte de pêche par Internet !



# La Pêche, c'est en ligne !



CLIQUEZ



IMPRIMEZ



PÊCHEZ



Quoi de plus naturel pour un pêcheur que d'être... en ligne !  
Parce que la pêche est désormais à portée de clic, restez connecté à votre passion et choisissez votre carte de pêche : carte journalière, hebdomadaire ou annuelle, carte femme ou carte découverte, retrouvez toutes les informations sur

[www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)



## > Edito

### *Bien-être animal et Politique Agricole Commune : la FNPF défend la position des pêcheurs de loisir*

Bouclé à la dernière minute avant notre Assemblée Générale, ce "Pêche Mag" démontre s'il en était besoin la vitalité et le dynamisme du monde de la pêche associative de loisir.

La FNPF en tant que tête de réseau est en permanence mobilisée sur un grand nombre d'actions relatives à la protection des milieux et espèces piscicoles, mais aussi en ce qui concerne le développement du loisir pêche. Cependant, notre reconnaissance institutionnelle ne se limite pas seulement à ces aspects.

Depuis 2010, nous siégeons également au sein de la troisième assemblée constitutionnelle de la République, le Conseil Economique Social et Environnemental, au titre des associations agissant dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement. Avec ma collègue Sylvie Synay, vice-présidente de la Fédération de Pêche d'Ille-et-Vilaine, nous sommes rattachés administrativement (pour l'instant) au groupe agriculture. Sylvie est membre de la section Aménagement Durable des Territoires. Pour ce qui me concerne, je suis membre des sections Agriculture et Environnement.

J'ai pu, à ce titre, faire part en séance plénière de notre position sur la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) et contribuer à ce que la saisine proposée par Monsieur Bougrain-Dubourg relative à la possibilité d'accorder un statut à l'animal dans le code civil n'aille pas à son terme.

Nous aurons, bien entendu, d'autres occasions pour faire entendre la voix du citoyen pêcheur, mais plus que jamais, la pêche associative de loisir s'affirme dans sa dimension environnementale, économique et sociale.



Claude ROUSTAN  
Président de la FNPF

## > sommaire



P.2 à 16

### > fédération

- DOSSIER : La continuité écologique au cœur des préoccupations de l'associatif pêche... p. 2-15
- La continuité écologique : un concept, des réalités... p.2
- Un arsenal réglementaire énergique au service des milieux aquatiques... p.3
- Sélune : interview de Jean-Paul Doron... p.4
- Une restauration de la continuité écologique exemplaire... p.6
- Les barrages de la Sélune cumulent les impacts négatifs sur l'environnement... p.7
- Interview de Michel Thoury du SAGE Sélune... p.8
- La reconversion de la vallée de la Sélune... p.10
- Les fédérations se battent pour la continuité écologique... p.11
- Petite hydroélectricité contre biodiversité... p.14
- L'anguille bénéficie d'un plan de sauvetage... p.15
- La FNPF pressentie comme membre du CNB... p.16



P.17 à 19

### > nos régions

- Communiquer avec les pêcheurs et le grand public est essentiel... p. 18

P.20 à 29

### > en actions

- 20 villages pêche ont vu le jour en 2012... p. 22
- Salon International de l'Agriculture... p. 22
- Quand les fédérations tiennent salon... p. 23
- Alsace : le saumon rhénan renait de ses cendres... p. 24
- Des moyens supplémentaires en faveur des milieux... p. 25
- Législation : penser différemment la réglementation de la pêche... p. 26
- Imprégnation aux PCB des pêcheurs amateurs... p. 27
- FNPF - RTE - ERDF : un partenariat pour la sécurité des pêcheurs... p. 28



P.30 à 37

### > horizons

- Connaître le poids économique de la pêche pour mieux la défendre... p. 31
- Portrait : Gilbert Bordes... p. 32
- Statistiques 2011... p. 34
- Carte de pêche en ligne : un lancement réussi !... p. 36

Le Magazine PÊCHE Mag est publié par la Fédération Nationale de la Pêche en France - 17, rue Bergère 75009 Paris - France • Directeur de la publication : Claude Roustan • Responsable de la publication : Julie Miquel • Ont collaboré à ce numéro : Nadège Colombet, Cédric Dault, Françoise Garnaud-Perrocheau, Jérôme Magnaval, Julie Miquel, Lefebvre, Diane Lesage, Fabrice Guillouet, Benoit Lefebvre, Diane Lesage, Fabrice Guillouet, Julie Miquel, Hamid Oumoussa, Christel Trinquier.  
© visuel couverture : FNPF - L. Madelon • Conception et réalisation : Images et Formes • Photos : L. Madelon  
• Imprimé en France - ISSN : 1961-6368  
• Dépôt légal : Juin 2012



Au travers du dossier qui suit, la FNPF a souhaité mettre en perspective quelques exemples de mobilisations portées par les structures associatives de pêche de loisir en matière de continuité écologique. Le combat de la continuité est long, complexe et il nécessite une concertation permanente pour une meilleure acceptabilité sociale. Au prix de ces exigences, la continuité écologique n'est pas seulement une abstraction mais une réalité en puissance.



L'alose fait partie des poissons migrateurs.

## La continuité écologique : un concept, des réalités

**A**vec les réservoirs biologiques, la notion de continuité écologique est l'une des notions les plus innovantes et les plus prometteuses pour la biodiversité aquatique. Elle postule une circulation non entravée et non contrainte du patrimoine piscicole entre les différentes zones déterminantes de leur développement et des sédiments.

D'après un recensement officiel de l'ONEMA, largement alimenté par le réseau associatif de la pêche de loisir au premier rang desquels les fédérations départementales et les associations migrateurs, il existe quelque 60 000 ouvrages de nature et de formats différents constituant une entrave à la continuité écologique.

Cet objectif, ambitieux en considération de ces nombreux obstacles, participe tout naturellement à l'objectif plus global d'atteinte du bon état exigé par la Directive Cadre sur l'Eau et très récemment revu à la hausse par le Grenelle de l'environnement. De son côté, le plan français de gestion anguilles a évalué à plus de 1 500 les ouvrages considérés comme prioritaires

au regard de la situation critique de cette espèce.

La continuité constitue l'un des motifs d'une mobilisation de toutes les ressources vives autour de l'Etat, des établissements publics, en particulier les Agences de l'Eau, des collectivités au travers notamment de la Trame Verte et Bleue et du schéma de cohérence écologique.

Cette mobilisation portée au plus haut niveau de l'Etat s'est traduite par un plan national de restauration de la continuité écologique, lancé le 13 novembre 2009 par la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie déclarant 1 200 ouvrages particulièrement prioritaires, notamment ceux de la Sélune, et prévoyant le déploiement des moyens idoines en termes de financement et de police de l'eau.

Les structures associatives de la pêche de loisir soutiennent et accompagnent ce mouvement, en particulier pour que la conciliation de cet impératif avec celui de la production d'une énergie renouvelable ne se fasse pas à son détriment.

Au travers du dossier qui suit, la FNPF a souhaité mettre en perspective quelques exemples de mobilisations portées par les structures associatives de pêche de loisir.

Ils visent à montrer que le combat de la continuité est long, complexe et qu'il nécessite une concertation permanente pour une meilleure acceptabilité sociale.

Ils visent également à montrer qu'au prix de ces exigences, la continuité écologique n'est pas seulement une abstraction mais une réalité en puissance.

Enfin, ce dossier souhaite rendre hommage et appuyer les efforts des uns et des autres pour le bien commun et les appelle à une vigilance permanente pour la continuité écologique.

## Un arsenal réglementaire énergétique au service des milieux aquatiques

La préservation des milieux aquatiques et leur restauration reposent sur un corpus réglementaire important. C'est à partir de ces engagements que les décisions ministérielles en matière de développement énergétique doivent s'appuyer. Petit tour d'horizon des différents plans et lois et des objectifs liés.

### La Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 (DCE) : une directive qui vient de l'Europe

Cette directive européenne impose aux Etats membres l'arrêt de la dégradation de l'état des eaux et l'atteinte, outre du bon état chimique, du bon état écologique des cours d'eau pour 2015. Elle impose également l'amélioration de la situation actuelle en réduisant les impacts des usages de l'eau existants et à venir afin de garantir une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

### Le débit "réservé" à la préservation minimale des milieux aquatiques : une garantie depuis 1984

Depuis 1984, tout nouveau barrage dans le lit mineur d'un cours d'eau doit laisser à son aval un débit minimum garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces aquatiques dit "débit minimum biologique". Ce débit ne doit pas être inférieur à 10% du débit moyen de la rivière (qui correspond à une situation dégradée, au-delà de laquelle, dans la plupart des cas, l'obligation légale ne peut plus être garantie). Des dérogations et des souplesses, par rapport à ce plancher, sont possibles au cas par cas depuis la LEMA de 2006, notamment pour garantir la production hydroélectrique en période de consommation (110 barrages listés). Pour les autres, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'ensemble des barrages existants dans le lit mineur des cours d'eau devra respecter ce minimum légal.

### Un plan de gestion pour sauver l'anguille

Le règlement européen du 18 septembre 2007 a fait le constat de l'état critique de la préservation de l'anguille. Cette espèce est en voie d'extinction. Il impose aux Etats membres d'établir des plans de gestion de l'anguille fixant des mesures à prendre sur tous les phénomènes contrôlables impactant la survie de cette espèce. Une partie des mesures établies dans le plan français vise la réduction des impacts des ouvrages en rivières sur la migration de l'anguille, notamment la dévalaison. La FNPF a montré son désaccord face à ce plan qu'elle juge "insuffisant" (lire également en page 14). Il a été validé en 2010 par la commission européenne, malgré l'envoi d'une pétition.



La FNPF s'est engagée dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité lors de son congrès 2011. Ici M. Roustan (à gauche) finalisant cet engagement auprès de M. Pascal Bertheaud, directeur adjoint du Cabinet de la Ministre de l'Ecologie.

### Les classements des cours d'eau existent depuis le 19<sup>e</sup> siècle

Dès le 19<sup>e</sup> siècle (1865) une loi a acté l'importance de stopper les impacts des barrages sur la circulation des grands migrateurs (saumons, aloses, anguilles...) dont les populations commençaient à baisser sérieusement. Les premiers décrets de classements de cours d'eau imposaient des échelles à poissons sur les barrages à construire. Après 1984, cette obligation s'est imposée aux ouvrages existants sur ces cours d'eau. Afin de préserver des milieux aquatiques de qualité, un autre type de classement a été instauré depuis les années 1980. Il interdit tout nouveau barrage hydroélectrique sur les cours d'eau classés. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a prévu la révision de ces classements afin qu'ils permettent de respecter les obligations liées à la DCE. Les anciens classements en vigueur disparaîtront alors le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### Le Grenelle de l'environnement prévoit la mise en place de la Trame verte et bleue

La loi dite "Grenelle 1" réaffirme l'urgence de stopper l'érosion de la biodiversité et l'importance de la restaurer. Elle insiste sur la nécessité d'éviter, de réduire, de compenser le plus totalement possible les atteintes des usages anthropiques à cette biodiversité. Cette loi prévoit la mise en place d'une trame verte et bleue assurant une continuité écologique sur les territoires terrestres et aquatiques. La composante bleue de cette trame sera constituée par les nouveaux classements de cours d'eau prévus par la LEMA et les priorités d'actions sur les cours d'eau et zones humides des SDAGE. Elle complète la politique de restauration de la circulation des poissons et du transport des sédiments dans les cours d'eau dans une approche plus globale en faveur de la biodiversité des milieux aquatiques.

## Interview – Jean-Paul Doron, vice-président de la FNPF “Dans le dossier de la Sélune, le rôle des pêcheurs a été prépondérant”



Jean-Paul Doron.

L'arasement des ouvrages de la Sélune représente une belle victoire pour la continuité écologique. Les pêcheurs ont été particulièrement présents sur ce dossier sensible. Explications de Jean-Paul Doron, vice-président de la FNPF.

**P.M. : Quel a été la place des pêcheurs de loisir dans le dossier de la Sélune ?**

**Jean-Paul Doron :** “Au regard des enjeux nationaux posés par les barrages de la Sélune, les pêcheurs ont été particulièrement présents, tant sur le plan politique que juridique. Ainsi sur le plan politique, nous nous sommes inscrits localement dans la gouvernance de l'eau lors de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Sélune. Ce sont en particulier les représentants des fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique de la Manche, de la Mayenne et de l'Île & Vilaine.

Par ailleurs, sur le plan régional et national, nous avons toujours été présents lors des différentes réunions et consultations publiques organisées par la Commission Locale de l'Eau. Il en a été de même lors des tables rondes et du comité opérationnel “trame verte et bleue” du Grenelle de l'Environnement. Ainsi notre soutien politique lié à la décision d'effacement de ces ouvrages demeure total et ne souffre aucune ambiguïté.

Sur le plan juridique, différentes actions ont été menées conjointement entre la Fédération de la Manche et l'Union Régionale des Fédérations de Bretagne – Basse-Normandie – Pays-de-la-Loire et un premier recours au Tribunal administratif a permis d'obtenir la condamnation et mise en demeure de l'exploitant des barrages le 26 novembre 2010.

Une plainte pénale contre X, toujours à l'instruction, a été déposée en avril 2009 compte-tenu des troubles importants à l'ordre public environnemental et des dangers résultant de ce comportement pour la protection de l'environnement. Plus récemment, nous avons participé

aux groupes de travail et ateliers consacrés à l'élaboration d'un projet de développement durable de la vallée de la Sélune.”

**P.M. : Dans ce dossier les connaissances de terrain des pêcheurs sont-elles indispensables ?**

**J-P D. :** “Dans le dossier de la Sélune, l'apport des connaissances et études menées sur le terrain depuis de très nombreuses années par les structures de la pêche associative, aux côtés d'autres acteurs, (INRA, CSP aujourd'hui ONEMA...) a été prépondérant. En effet, la Sélune et ses principaux affluents ont été le support d'un certain nombre d'études et de suivi des populations de poissons migrateurs (indices d'abondances, suivi des migrations et de la reproduction...). Etudes souvent portées d'ailleurs par les pêcheurs.

Aujourd'hui, c'est le résultat des études et actions menées sur le terrain, en particulier par les pêcheurs, qui a nourri la réflexion sur ce bassin versant comme dans d'autres dossiers. On peut citer par ailleurs l'important travail de diagnostic, effectué dans le cadre des Plans Départementaux de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles, qui a servi de support à l'élaboration des SDAGE et de leurs programmes de mesure. P.D.P.G. qui, sous l'impulsion des pêcheurs, affichent de nouvelles ambitions.”

**P.M. : La FNPF, l'Union Régionale, la fédération départementale et les associations de pêche locales se sont associées au collectif des Amis de la Sélune. Pourquoi ?**

**J.P.D. :** “Confrontés à l'ampleur nationale prise par le dossier, un certain nombre d'associations, d'ONG mais aussi de repré-



## “Cela devrait convaincre les derniers réfractaires à la restauration de la continuité écologique”

sentations professionnelles, sont venues grossir les rangs des défenseurs de l'effacement des ouvrages de la Sélune. Ce dossier, tout comme celui du barrage de Poutès-Monistrol sur l'Allier, est en de nombreux points semblable à d'autres revendications environnementales posées lors du Grenelle de l'Environnement.

C'est sans doute cette nouvelle forme de gouvernance qui a fait que nos structures se sont retrouvées très rapidement autour de synergies, du portage de certaines valeurs, à assurer ainsi toute la lisibilité nécessaire à notre positionnement en faveur de l'effacement de ces barrages. Cependant, de par leur origine, leur histoire et leur champ d'intervention, nos structures apparaissaient de manière trop disparate pour ne pas dire éclatée, suivant les médias et expressions publiques. Ainsi, l'initiative de création d'un collectif a été développée.

Face à cette initiative d'ampleur jamais égalée sur le plan national pour un dossier de cette nature, une fois le débat d'adhésion préalablement posé en interne au sein de nos structures, nous avons naturellement rejoint les rangs du collectif.”

**P.M. : Des réticences ont été senties sur le terrain de la part des élus locaux. Le respect de la continuité écologique et de la biodiversité est-il compatible avec la politique et l'économie locale ?**

**J.P.D. :** “Au départ et il convient de le rappeler, la contestation est née des pro-

priétaires de maisons et autres bungalows implantés autour de la retenue d'eau, pas toujours de manière très claire sur le plan réglementaire. Ces derniers se sont appropriés le site à leur propre intérêt. Pour s'en convaincre, il suffit de voir le nombre de panneaux “propriété privée” qui ont fleuri autour du plan d'eau et autres pontons implantés sur le domaine public. Ils ont ensuite été accompagnés dans leur démarche par les exploitants de la base nautique implantée sur place, avec le soutien de quelques anciens cadres d'EDF. Pour ce qui intéresse les élus locaux, il convient de bien distinguer les deux catégories d'élus auxquels nous sommes confrontés.

Les premiers élus mobilisés sur le dossier, que je qualifierais à titre personnel dignes de ce nom, ont été ceux qui dès les premières heures et confrontés aux problèmes récurrents rencontrés sur le bassin en matière d'altération et de dégradation de la ressource en eau et des milieux, s'impliquèrent dans la gouvernance locale de l'eau et l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Sélune. Ainsi, ces élus se sont majoritairement exprimés en faveur de l'effacement des barrages. Certains, confrontés depuis à la contestation locale, n'ont cependant pas hésité à faire volte face.

Quant à la dernière catégorie, elle semble plus préoccupée par des intérêts basement politiques.”

**P.M. : Pensez-vous que l'arasement des barrages hydroélectriques de cette rivière bas-normande impactera d'autres dossiers en France et en Europe ?**

**J.P.D. :** “Comme cela a été rappelé lors de la confirmation du non renouvellement des concessions, l'Etat veut que cette opération soit exemplaire, un peu à l'instar de ce qui est actuellement réalisé pour le Mont-Saint-Michel. La Sélune, outre le fait qu'elle s'inscrive dans les trois cours irriguant l'emblématique Baie du Mont-Saint-Michel, doit être une des vitrines européennes de la mise en œuvre accomplie de la Directive Cadre sur l'Eau à travers la restauration des fonctionnalités d'un fleuve côtier.

Trop souvent, aux désordres rencontrés, on a voulu répondre par des aménagements coûteux, tant en investissement qu'en fonctionnement. En redonnant de la fonctionnalité à la rivière, on sera en mesure de démontrer les services gratuits qu'elle apporte. C'est d'ailleurs en cela que l'opération est exemplaire et que les résultats doivent être à la hauteur des enjeux. Il ne s'agit pas d'un simple enjeu écologique et un peu réducteur exprimé par la voix des détracteurs du dossier. Sur le plan national et bien que chaque cas soit particulier, cela devrait nous permettre de convaincre les derniers réfractaires à la restauration de la continuité écologique.

Enfin, il traduira et concrétisera ce que le législateur a voulu à travers la mise en œuvre de la gouvernance locale de l'eau et ce que les acteurs sont capables d'ambitionner pour leur territoire, la restauration des milieux aquatiques et la qualité de l'eau.”

La Sélune

La Sélune

## Une restauration de la continuité écologique exemplaire



Le barrage de Vezins

La démolition des barrages hydroélectriques de Vezins et la Roche-qui-Boit sur la Sélune (respectivement 36 et 16 mètres de hauteur) constitue l'un des dossiers majeurs de la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE), du plan national de restauration de la continuité écologique en France et du Plan de Gestion Anguille. Leur arasement sera le premier de cette ampleur en Europe. C'est aussi l'une des applications concrètes du Grenelle de l'Environnement.

Ce dossier permettra en 2018 de retrouver une vallée dans son état d'origine, avant la construction des ouvrages (en 1919 pour celui de La Roche-qui-Boit). "C'est parce que cet arasement est le premier à voir concrètement le jour que le Ministère souhaite une mise en œuvre exemplaire. Pour les structures de la pêche associative, c'est l'épilogue d'un combat mené depuis une vingtaine d'années, notamment depuis l'adoption du premier du SDAGE du bassin Seine-Normandie", indique Jean-Paul Doron, vice-président de la FNPF et président de l'Union Régionale des Fédérations de Pêche de la Bretagne-Basse-Normandie-Pays-de-la-Loire.

La Ministre de l'Ecologie a confirmé de manière définitive l'arasement des barrages de la Sélune le 21 février 2012. Leur destruction et la renaturation de la vallée sont prévues pour 2015 et 2018. Une victoire pour les structures de la pêche associative œuvrant depuis 20 ans pour restaurer la continuité écologique dans la région de la Baie du Mont-Saint-Michel.

**"La disparition de ces barrages redonnera vie à la rivière !"**

Les pêcheurs de loisir ont été parmi les premiers à pointer du doigt leur nécessaire destruction, lors notamment de l'avis émis en 2006 et 2007 par la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sélune, dans le cadre de l'expiration des concessions EDF. En effet, la disparition des deux barrages permettront la réapparition des poissons migrateurs protégés au niveau mondial, dont le saumon sauvage, l'anguille ou encore l'aloise, dans la fameuse baie du Mont-Saint-Michel. Mais aussi de sauver la rivière et son bassin en rétablissant la continuité écologique telle qu'elle se faisait initialement avant les années 30.

Dix ans après le classement de la Sélune au titre de la libre circulation des poissons migrateurs, face à l'impossibilité pour EDF d'assurer cette obligation sur ces ouvrages, l'arasement total de Vezins et la Roche-qui-Boit est évoqué. En 2004, lors de la mise en place de la DCE le projet prend une envergure nationale. Chantal Jouanno réaffirmera, en 2009, la fin des concessions et l'arasement des ouvrages à l'occasion du lancement du Plan National de restauration de la continuité écologique puis lors de la signature de la Convention d'engagements pour le développement d'une hydroélectricité durable. Une déclaration qui atteste les deux demandes locales émanant du SDAGE et du SAGE.

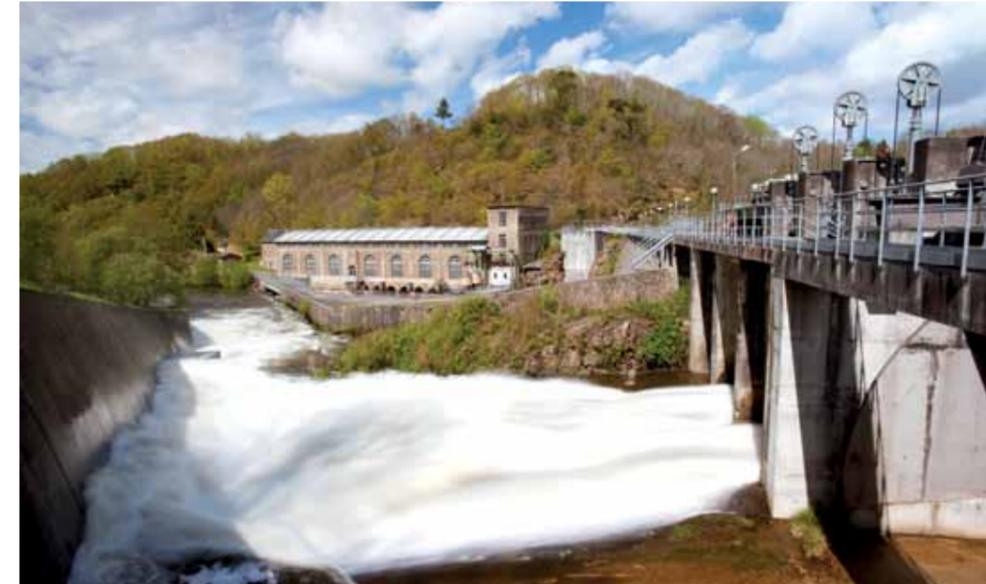
La FNPF n'a pas manqué d'appuyer l'Union Régionale et les fédérations d'Ille-et-Vilaine, de la Manche et de la Mayenne dans les réunions ministérielles et étatiques, et aussi lors des campagnes médiatiques confrontant les élus locaux réticents au projet et les associations écologistes approuvant la restauration de cette rivière. Mais c'est l'aboutissement en 2010 d'un contentieux, porté par l'Union Régionale et la fédération départementale de pêche de la Manche, qui permettra de soutenir les décisions prises localement, puis nationalement. Continu à exploiter de manière illégale ces barrages depuis 1991, le jugement met en demeure l'entreprise d'électricité de respecter ses obligations réglementaires d'ici décembre 2013 et souligne également la responsabilité de l'Etat.

Aujourd'hui, suite à la confirmation définitive du non renouvellement des concessions hydroélectriques le 21 février 2012 aux élus locaux par Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, les élus et les associations environnementales, dont les représentants des pêcheurs de loisir, doivent réfléchir au plan de reconversion économique, sociale et environnementale de la vallée (lire également en page 10). En 2013, le Ministère de l'Ecologie prévoit déjà leur mise en œuvre et le déblocage des premiers fonds d'aide dédiés à ce projet de grande ampleur en faveur du développement durable de la vallée de la Sélune.

## Les barrages de la Sélune cumulent les impacts négatifs sur l'environnement

Les barrages de Vezins et La Roche-qui-Boit sont implantés sur la Sélune à quelque 20 km de son estuaire en Baie du Mont-Saint-Michel. S'ils constituent des obstacles infranchissables pour les poissons migrateurs, ils impactent également le transit sédimentaire et aggravent les problèmes de qualité de l'eau de manière importante, notamment à travers l'eutrophisation aggravée des retenues.

Ils font respectivement 36 et 16 mètres de hauteur et fournissent à eux deux l'électricité de quelque 15 000 habitants. Implantés sur les sites de Vezins et de la Roche-qui-Boit, les barrages de la Sélune sont les premiers remparts infranchissables avant la mer. "Les deux barrages de la Sélune sont situés très en aval. De ce fait, ils condamnent tous les affluents au-dessus qui pourraient accueillir la reproduction de nombreux poissons migrateurs", indique Bernard Rousseau, ancien président de France Nature Environnement et responsable de la politique de l'eau de cette même association. La Sélune, comme ses voisines la Sée et le Couesnon, se jette dans la Baie du Mont-Saint-Michel, classée au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO. Or, cette rivière est un cours d'eau à poissons migrateurs dont le très emblématique et protégé saumon atlantique. Tout juste distants l'un de l'autre de 2 km, ces ouvrages influencent de manière importante le milieu pour un rendement électrique faible. C'est d'ailleurs ce constat qui a poussé le Ministère de l'Ecologie à annoncer en 2009 leur arasement (lire également l'article page 6). En effet, les essais de dispositifs de passes



Le barrage de la Roche-qui-Boit, construit en 1919, est le plus petit des deux ouvrages concernés (16 mètres de hauteur).

à poissons, testés par EDF, ont été abandonnés faute de résultats probants à la montaison et à la dévalaison des espèces migratrices. La "perdition" de poissons constatée, le coût d'entretien et l'absence d'efficacité de tous les dispositifs étudiés rendent impossible leur mise en place sur ces deux ouvrages.

Autre point préoccupant : comme tous les barrages, ils fonctionnent comme des pièges à sédiments et favorisent l'accumulation de substances dangereuses rejetées en amont, notamment issues du bassin de l'Yvrandes (affluent de la Sélune). En 1993, une vidange catastrophique avait pollué la Baie du Mont-Saint-Michel plusieurs semaines durant. Un souvenir régulièrement évoqué par l'association d'élus locaux anti-arasement. "Depuis la vidange de 1993, les recherches ont fait du chemin. L'abaissement progressif des plans d'eau, la récupération de la vase polluée dans des conditions optimum de sécurité... tout cela a déjà été réalisé depuis sur d'autres ouvrages. Les barrages empêchent l'élimination par le courant de certaines substances, provoquent également, par la stagnation de l'eau, des désordres écologiques tels que le réchauffement de l'eau, l'apparition d'al-

gues et de toxines liées à leur décomposition", souligne Bernard Rousseau. La Baie du Mont-Saint-Michel étant par ailleurs une des toutes premières zones conchylicoles françaises, elle a besoin d'une ressource en eau douce de qualité qui nécessite une bonne gestion du transfert des sédiments et des intrants agricoles. Les particules sédimentaires restent également "collées" sur le fond, remplissant les retenues, et empêchent par là-même le bon fonctionnement des ouvrages hydroélectriques qu'il faut alors nettoyer et curer à des coûts importants. Quant au futur, l'opération permettra de faire avancer la recherche internationale. Inégalé à cette échelle, le retour au bon état écologique des eaux de la Sélune sera particulièrement étudié par l'INRA, améliorant ainsi la connaissance des mécanismes, des résultats et des performances d'une renaturation de cette taille. La mise en place du protocole scientifique n'a pas encore été établie. Néanmoins, il est évident que ce dernier sera de taille et de qualité, le Ministère désirant faire de cette première écologique une opération exemplaire.

**Interview de M. Michel Thoury,  
président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sélune**  
**“Le premier rôle des fédérations consistera en  
la mise en œuvre d'une gestion patrimoniale  
des cours d'eau”**

Depuis l'émergence d'une gouvernance de l'eau partagée à l'échelon des bassins versants issue de la loi sur l'eau de 1992 et la création des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.), Michel Thoury, membre du Comité de Bassin Seine-Normandie, a toujours revendiqué une politique ambitieuse en matière de gestion de l'eau pour son territoire. Président de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) du S.A.G.E. Sélune, il a été dès le début confronté à la question du devenir des barrages sur demande du préfet, au regard du renouvellement des concessions à intervenir. Après l'annonce de fin de concessions faite par Mme Nathalie Kosciusko-Morizet le 21 février, la C.L.E. a participé, aux côtés des pêcheurs, des représentants des usagers et des collectivités territoriales locales, au groupe de travail visant l'accompagnement économique, social et environnemental de la vallée (lire également en pages 6 et 7).



**Pêche Mag :** Depuis les avis de la Commission Locale de l'eau sur le devenir des barrages sur la Sélune en 2005 et 2007, quel a été le rôle de cette dernière dans les différents débats ?

**Michel Thoury :** “Fin 2007 était aussi la fin de concession officielle. L'absence de décision de l'Etat a laissé s'installer un débat, certes populaire, mais désinformé et cacophonique sur le sujet. Entre les prises de positions politiques locales et la pression des ONG environnementales, la CLE était contrainte de rester en observateur, dans l'attente du positionnement de l'Etat.”

**P.M. :** Selon vous, le jugement du tribunal administratif de 2010 initié par les structures associatives de pêche de loisir a-t-il permis à la Sélune de connaître un autre sort que celui du barrage de Poutès ?

**M.T. :** “Ce jugement oblige l'Etat à tenir les engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, évite de faire marche arrière au gré des changements politiques pour des raisons autres que la protection de la biodiversité. Il ne faudrait pas que maintenant une association attaque ce jugement parce que la libre circulation ne sera pas rétablie en 2013 mais plutôt 2018...”

**P.M. :** 2007-2012, le temps est passé et l'arrêté préfectoral de fin de concession n'a toujours pas vu le jour. Comment expliquez-vous ce retard ?

**M.T. :** “Depuis 2009, l'Etat annonce la fin de concession, mais ses actes ne sont pas suffisamment forts pour appuyer cette position. Les discussions dans les cabinets avec les opposants au projet ont laissé penser que peut-être la décision serait réversible. Les négociations entre l'Etat et EDF ont peut-être été plus ardues que prévues et cela prend du temps. L'Etat central n'est pas très courageux et préfère faire plaisir à quelques politiques locaux. Que penseront les citoyens quand on leur annoncera que le document a été signé 3 mois auparavant ? Qu'on les a menés en bateau à des fins électoralistes !”

**P.M. :** Cela n'est-il pas pénalisant pour la lisibilité de mise en œuvre du SAGE et l'activation des actions importantes liées au programme d'arasement et à la mise en œuvre du projet de développement durable de la vallée ?

**M.T. :** “Heureusement, la mise en œuvre du SAGE ne se limite pas aux barrages : la lutte contre l'érosion des sols et la préservation des zones humides sont prioritaires. Mais sur le projet des barrages, on perd un temps précieux et on ne construit rien alors que c'est cela qui est important pour l'avenir de la vallée.”

**P.M. :** Quel va être aujourd'hui le rôle de la C.L.E. dans ce projet et quelles sont ses priorités d'actions ?

**M.T. :** “La CLE continuera d'être dans la construction du projet de développement durable. Elle s'assurera que l'ensemble du bassin versant sera bien pris en compte dans le schéma de développement et que les projets proposés seront compatibles avec la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.”

**“Il faut assurer la viabilité des populations naturelles de poissons, qu'ils trouvent les milieux nécessaires à l'accomplissement de leur cycle de vie”**

**P.M. :** Quelles ont été vos relations avec les pêcheurs de loisir dans ce dossier, tant lors de la phase d'élaboration du SAGE, qu'à l'issue de la confirmation de l'effacement des ouvrages de la Sélune ?

**M.T. :** “Les pêcheurs, au-travers de leurs fédérations, ont toujours participé aux travaux de la CLE et contribué aux débats. Tout comme moi, ils ont assumé les choix collectifs de la CLE.”

**P.M. :** Pensez-vous que la fédération de pêche de la Manche et la Fédération Nationale, doivent être associés au portage de projets et de certaines actions identifiées ?

**M.T. :** “Il faut assurer la viabilité des populations naturelles de poissons, qu'ils trouvent les milieux nécessaires à l'accomplissement de leur cycle de vie. Evidemment, le premier rôle des fédérations de pêche sera d'appuyer les associations locales pour mettre en œuvre une gestion patrimoniale des cours d'eau parce que les déversements de poissons dans les cours d'eau ne sont pas une solution. Ensuite, il faut continuer à restaurer la continuité : on enlève 2 gros barrages sur le cours principal de la Sélune, mais il faut aussi assurer l'accès aux affluents et au chevelu, ce qui signifie de travailler sur les ouvrages plus petits et les passages busés. Pour cela, le partenariat avec les collectivités sur les programmes de restauration des cours d'eau est essentiel.”

**P.M. :** De quelle manière et quel rôle pensez-vous que la fédération de pêche de la Manche et la Fédération Nationale peuvent ou doivent jouer ?

**M.T. :** “Si on considère que la pêche est une activité économique et doit rapporter de l'argent, il faut bien que quelqu'un paie : le pêcheur. On s'orienterait alors vers le développement de parcours privés, finançant les aménagements halieutiques. Si on considère que la pêche est un loisir qui doit être accessible au plus grand nombre, alors elle repose sur les financements publics.

Il tient aux fédérations de participer au développement d'une offre touristique de qualité pour attirer à la fois les pêcheurs qui viennent de loin et font travailler l'industrie de tourisme et les locaux pour qui cette pêche est une tradition. Cela passe par l'aménagement technique et réglementaire de parcours adaptés à différentes espèces et différents types de pêche, la communication auprès des “cibles” potentielles et le partenariat avec les acteurs du tourisme pour offrir des hébergements adaptés, comme par exemple les gîtes labellisés “gîtes de pêche”. On a tout à imaginer sur un espace qui n'existe pas encore !”

Dates clés

**1986** : Classement de la Sélune au titre de la libre circulation des poissons migrateurs. EDF dispose de 5 ans pour mettre en place des dispositifs assurant la libre circulation piscicole.

**1991** : Expiration du délai de 5 ans. EDF exploite de façon irrégulière.

**1996** : Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie préconise le non renouvellement des concessions hydroélectriques.

**21 avril 2004** : Dépôt d'une requête de mise en demeure administrative par les structures associatives de pêche de loisir (l'Union Régionale des Fédérations de Pêche et la fédération départementale de la Manche).

**2006** : Décision de l'effacement des barrages par la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sélune (SAGE), avant son approbation en 2007.

**2008** : Inscription de la Sélune en Zone d'Actions Prioritaires pour le rétablissement de la transparence migratoire dans le Plan de Gestion Anguille Français (adopté par la Commission Européenne à Bruxelles en février 2010).

**Mars 2009** : L'Union Régionale des Fédérations de Pêche et la fédération départementale de la Manche engagent un recours contre l'Arrêté Préfectoral du 26 juillet 2006 et dépôt d'une plainte pénale en avril compte-tenu des troubles à l'environnement.

**13 novembre 2009** : Annonce de Chantal Jouanno de l'effacement des barrages à l'occasion du lancement du Plan National de restauration de la continuité écologique. Les concessions des barrages de Vezins et la Roche-qui-Boit ne sont pas renouvelées.

**26 novembre 2010** : Mise en demeure d'EDF, par jugement de la Cour Administrative d'Appel de Nantes, de garantir le franchissement des poissons migrateurs d'ici le 31 décembre 2013.

**21 février 2012** : Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie, confirme la décision d'arasement des barrages et acte le calendrier des réalisations de ce chantier.

**2012-2013** : Elaboration des projets d'accompagnement.

**2013-2015** : Mise en œuvre des principaux projets d'accompagnement.

**2015-2018** : Abaissement du plan d'eau, vidange et gestion des boues, renaturation de la vallée et démantèlement des ouvrages.

## Reconversion et projet de développement durable de la vallée de la Sélune Les structures de la pêche au cœur du projet



La base de loisir de Vézins disparaîtra. Le plan économique de la vallée doit prendre en compte la reconversion des emplois générés par cette dernière.

**40** millions d'euros seront dédiés à la reconversion de la vallée de la Sélune. Une somme qui permettra à cinq cantons, regroupant près de 40 000 habitants, de repenser à un projet pour la vallée à travers la valorisation et le développement du territoire. Financés par l'Etat, EDF et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, cette valorisation devra être conduite sous un aspect développement durable. Les élus des communautés de communes d'Isigny, Ducey, Saint-Hilaire et Saint-James doivent élaborer d'ici 2013 un plan ambitieux dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Territoire. La FNPF, l'Union Régionale (UR) Bretagne-Basse-Normandie-Pays-de-la-Loire et la fédération de pêche de la Manche sont largement associées à cette réflexion. Les structures de la pêche associative, tout en travaillant aux côtés des acteurs locaux institutionnels et professionnels gèreront principalement deux aspects : le développement de la valorisation des pratiques halieutiques et la gestion piscicole patrimoniale. Plusieurs idées ont déjà été évoquées par le Comité de pilotage en charge de cette mission dont la valorisation du bocage

autour des produits porteurs tels que la randonnée pédestre et équestre, le cyclotourisme, la pêche et les activités nautiques. Pour Albert Desdevises, président de la fédération de la Manche, les potentialités sont multiples. "Des bâtiments seront libérés par EDF, pourquoi ne pas les utiliser pour créer un pôle nature où la pêche serait largement représentée ? L'INRA souhaite améliorer la connaissance piscicole grâce à un comptage des poissons migrateurs. La fédération de pêche y sera naturellement associée", indique-t-il. A cela s'ajoute la future création d'un plan d'eau en compensation de ceux qui disparaîtront lors de la destruction des deux ouvrages de la Sélune. "La fédération de pêche n'oubliera pas les deux associations de pêche aux carnassiers qui n'auront plus les plans d'eau pour pratiquer leur loisir. Non seulement grâce au nouveau plan d'eau prévu mais aussi par l'acquisition de berges qui donneront un accès direct à la rivière", précise-t-il. La Sélune permettra de rapatrier vers l'arrière pays normand les millions de touristes qui visitent chaque année la Baie du Mont-Saint-Michel.

## LES FEDERATIONS SE BATTENT POUR LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



## En Loire et Haute-Loire, un collectif pour sauver la rivière Semène



**Lieu** : Le barrage des Plats sur la rivière Semène, au niveau de la commune de Saint Genest-Malifaux dans le département de la Loire.

**Les enjeux environnementaux :**

La rivière Semène prend sa source dans le bois de la Verrière à 1100 m d'altitude au col de la République. Elle conflue avec la Loire à Aurec-sur-Loire à 400 m d'altitude. C'est une rivière de moyenne montagne de 47 km de long. Elle draine un bassin versant de 155 km<sup>2</sup>. Depuis 2006, date du percement du mur du barrage des plats, l'amélioration de la densité et de la biomasse des truites fario sauvages s'est rapidement manifestée. Les pêches scientifiques d'inventaire réalisées par les Fédérations de Pêche de la Loire et de la Haute-Loire le prouvent. Cette rivière constitue un "réservoir biologique". Elle recèle une population relictuelle de "moules perlières", plusieurs affluents abritent des écrevisses à pied blanc, la loutre a recolonisé la totalité du bassin, le cincle plongeur y puise sa ration quotidienne d'invertébrés...

**Contexte :**

La population riveraine de la Semène s'est fortement développée à cause de la proximité du bassin stéphanois. Cet accroissement de population (+30% entre 1982 et 2000) a conduit à une dégradation de la qualité de l'eau entre 1960 et le début des années 80. Néanmoins plusieurs stations

d'épuration ont été mises en service et la qualité de l'eau s'est fortement améliorée. En 1958, le barrage des plats a été construit, à 9 km de la source. Il devait permettre de faire face à un doublement de la population et à un fort développement industriel. En réalité la population de Firminy est passée de 28 000 en 1980 à un peu plus de 17 000 habitants en 2011. Ce barrage n'a jamais été utilisé comme ressource en eau brute pour les quatre communes desservies par l'usine de potabilisation de Firminy sauf pendant l'été 2003. Ce barrage a fourni l'eau potable à neuf communes. Depuis, l'alimentation est assurée par un piquage sur la conduite du Lignon qui alimente l'agglomération stéphanoise. Il a été vidangé pour la première fois en septembre 2005 pour une inspection et des réparations mineures. Fin 2005 une inspection a permis de découvrir l'existence de fissures importantes à la base du mur, le préfet de la Loire a donc décidé de sécuriser les biens et les personnes en aval de cet ouvrage en faisant creuser un pertuis à la base du mur. Ce fut fait le 4 mars 2006. Depuis la rivière Semène traverse le mur en toute transparence. Le Syndicat des barrages, propriétaire du barrage percé souhaite réhabiliter cet ouvrage afin d'alimenter les communes desservies par le Syndicat des Eaux de la Semène et secourir l'alimentation de quatre communes de la vallée de l'Ondaine.

**Ce que disent les textes de loi :**

La Semène est constituée de deux masses d'eau (suivant la DCE 2015) classée en "bon état". Elle constitue un "réservoir biologique" pour le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015. La dégradation de son état est donc interdite par la loi. Cette rivière dispose d'un contrat de rivière pour la période 2011-2015, qui liste les actions à mener pour que cette rivière continue son rôle et atteigne l'objectif du bon état en 2015.

**La position d'Antoine Lardon, président de la fédération de pêche de la Haute-Loire :**

Le Collectif Loire Amont Vivante (CLAV) regroupant quinze associations environnementales, des AAPPMA et les deux Fédérations de Pêche de La Loire et de la Haute-Loire propose une solution alternative à la construction de ce barrage inutile. "Il suffit de relier par une conduite l'usine de potabilisation moderne et sous utilisée de Monistrol à celle de Saint-Just-Malmont pour assurer l'alimentation des populations concernées. Par la mise en place d'un pompage de secours dans le fleuve Loire à Confolens, la sécurisation de l'alimentation est possible en cas de problème quantitatif ou qualitatif sur la conduite du Lignon du Velay. Cette solution nécessite un investissement largement inférieur au coût de la construction d'un barrage témoin des siècles passés. Elle permet de passer à une gestion qualitative de la ressource en eau, de mutualiser la ressource et les services et in fine les coûts." Une enquête publique s'est déroulée du 31 janvier au 2 mars 2012. Les fédérations de pêche de la Loire et de la Haute-Loire ont déposé un mémoire et le CLAV a déposé sa contre-proposition et 1700 pétitions. Les deux fédérations ainsi que plusieurs associations se tiennent prêtes pour un référé en urgence dès la publication de l'arrêté préfectoral autorisant la réhabilitation du barrage des Plats.

>> LES FÉDÉRATIONS SE BATTENT POUR LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



## Création d'une retenue collinaire dans le Rhône



**Lieu :** Retenue collinaire sur le Glavaroux, bassin versant Brévenne Turdine, sur la commune de Bessenay dans le département du Rhône.

### Les enjeux environnementaux :

Le secteur du Conan et du Glavaroux est une zone écologiquement sensible par la présence d'espèces patrimoniales telles que la truite fario, l'écrevisse à pieds blancs et le barbeau méridional. La pression agricole y est très forte sur ce secteur. 349 retenues collinaires servant à l'irrigation agricole ont été listées sur le bassin versant Brévenne Turdine.

### Contexte :

**2007 :** Le Syndicat de Rivière Brévenne-Turdine commande une étude de gestion quantitative de la ressource en eau sur le bassin versant en préalable de la signature du contrat de rivière. Les principales retenues du Glavaroux ne sont pas équipées de débit réservé et sont pour certaines très impactantes sur les débits, la qualité de l'eau et la continuité écologique.

**Avril 2010 :** Présentation d'un projet visant à la création d'une retenue compensée par un effacement et à la poursuite des mises aux normes par le Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône aux différents partenaires (Conseil Général...),

dont la fédération départementale de Pêche du Rhône.

**1 juillet 2011 :** Dépôt d'un dossier pour la création de la retenue mais absence de mesures compensatoires comme prévu initialement.

**29 juillet 2011 :** Avis de la fédération envoyée à la Direction Départementale du Territoire après sollicitation. **La fédération de pêche pointe du doigt les enjeux environnementaux élevés sous-estimés dans le dossier d'incidence.** Elle souhaite également une compatibilité avec le SDAGE, notamment sur la mise en place de mesures compensatoires.

**8 novembre 2011 :** Arrêté préfectoral d'autorisation du plan d'eau sans mesures compensatoires adaptées.

**Mai 2012 :** Après des négociations amiables entre la fédération de pêche, le syndicat des producteurs et le syndicat de rivière, un accord est conclu :

- Signature d'une convention entre le Syndicat des Producteurs et la fédération de pêche pour faciliter la pérennité et le développement de l'activité agricole parallèlement à la protection et à la restauration des milieux aquatiques. L'objectif est d'évaluer les besoins et les ressources en eau actuels pour accélérer les mises aux normes en termes de débit réservé, envisager l'effacement des retenues inutiles et

limiter l'impact des nouveaux projets.  
- Engagement de la profession agricole pour compenser les impacts sur le Glavaroux du nouveau projet en travaillant sur deux retenues existantes.

### Ce que disent les textes de loi :

Le débit réservé a été conçu dès la loi de 1919 pour préserver le milieu aquatique. Il a été repris par la loi pêche de 1984 et sa définition actuelle est donnée par la LEMA de 2006\*. La loi sur l'eau oblige également à réfléchir sur les impacts des ouvrages nouvellement construits et à leurs minimisation, voire leur compensation.

### La position de la fédération de pêche du Rhône :

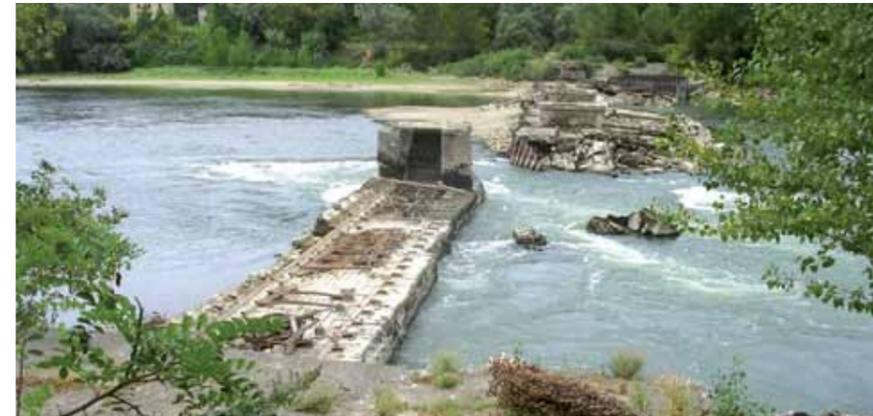
Consciente de la nécessité pour la profession agricole de créer cette retenue, **la fédération a choisi d'être un des animateurs de la concertation avec le Syndicat de rivière plutôt que de s'opposer brutalement au projet.** Elle a joué la carte de l'accompagnement environnemental en faisant valoir son expertise des milieux aquatiques. Parmi les engagements forts obtenus grâce aux différents partenaires ONEMA, Syndicat de Rivière, exploitant, syndicat des producteurs, DDT, on peut noter :

- La garantie d'un débit réservé élevé correspondant à 80% du module ;
- Un remplissage progressif de la retenue lors de la période hivernale ;
- Des vidanges surveillées afin de ne pas asphyxier la population de truites farios (valeur qualité de l'eau s'appuyant sur les exigences des truites) ;
- L'effacement d'une retenue à l'aval en limite amont de la population de truite ;
- La mise en place d'un débit réservé de 50% du module avec prise d'eau amont pour la retenue située à l'amont de la population d'écrevisse à pattes blanches.

\*LEMA de 2006 : Tout ouvrage à construire dans le lit d'un cours d'eau doit comporter des dispositifs maintenant dans ce lit un débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces vivant dans les eaux au moment de l'installation de l'ouvrage. Ce débit minimal ne doit pas être inférieur au dixième du module du cours d'eau en aval immédiat ou au droit de l'ouvrage.



## La Garonne, dernier fleuve français à Esturgeons



**Lieux :** Barrage de Beauregard, dans le département du Lot-et-Garonne, sur les communes du Passage d'Agen et de Boé en amont d'Agen.

### Les enjeux environnementaux :

Beauregard est le premier obstacle depuis la mer. **La Garonne est très riche en poissons migrateurs (aloses, saumons, anguilles, lamproies, truites de mer)** et il est, le dernier fleuve d'Europe à abriter une population d'esturgeons atlantiques (acipenser sturio).

### Contexte :

**1846 :** Construction du barrage de Beauregard dont la mission première de l'ouvrage était d'alimenter en eau le canal latéral à la Garonne.

**1957 :** Le barrage est consolidé.

**1967 :** L'État n'a plus effectué aucun travail d'entretien sur un ouvrage qui mesurait à l'origine 160 m de long pour 15 m de largeur et l'ouvrage s'en est trouvé d'autant dégradé.

**Décembre 1993 :** Une brèche s'est ouverte sur la rive gauche du barrage, laquelle avait été ensuite enrochée pour servir de passe à poissons mais qui ne fonctionne plus en période de basses eaux.

**2006 :** Naissance de l'association pour la réhabilitation du barrage, composée d'élus locaux dont le projet est de reconstruire le plan d'eau pour les activités nautiques et de créer une micro-centrale hydroélectrique.

**2008 :** Travaux d'1,2 million d'euros pour sécuriser l'alimentation en eau potable compromise par l'abaissement de la ligne d'eau au niveau du barrage de Beauregard. Une étude est commandée par les élus locaux au Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne. Le rapport, remis en 2009, propose 4 scénarios avec analyse des coûts et préconise la destruction de l'ouvrage jusqu'au lit naturel. La disparition de l'ouvrage de Beauregard, non acceptée par les élus locaux, n'aurait pas de conséquences sur l'alimentation en eau potable du secteur et ne compromet pas le projet de "parc urbain-fluvial" de la communauté d'agglomérations d'Agen.  
**2011 : Le Ministère de l'écologie est favorable à l'arasement de l'ouvrage avec maintien de l'ancien seuil marneux naturel et une protection localisée contre l'érosion.** Le préfet souhaite suivre cet avis en trouvant un consensus local.

### Ce que disent les textes de loi :

La Garonne a été classée en 1989 (**code de l'environnement**). Ce Code cible les espèces pour lesquelles l'obligation de libre circulation s'applique et impose aux ouvrages existants le respect de cette obligation dans les 5 ans.

**L'arrêté de protection biotope** (1993) sur le linéaire de la Garonne dans le Lot-et-Garonne interdit tout aménagement ayant pour effet de perturber gravement la circulation des poissons ou de modifier

le lieu d'une façon telle que la reproduction ou l'alimentation serait compromise. **Dans le SDAGE, de décembre 2009,** la Garonne a été identifiée comme un axe bleu prioritaire devant faire l'objet du futur classement (**code de l'environnement**) en tant que cours d'eau dans lequel une protection des migrateurs amphihalins est nécessaire. **Aucune autorisation pour la construction de nouveaux ouvrages constituant un obstacle à la continuité écologique ne pourra plus être accordée. L'état de ruine actuel de l'ouvrage de Beauregard ne permet pas de le considérer comme un "ouvrage existant". Toute reconstruction constituerait un obstacle à la continuité écologique en contradiction avec la mise en place d'une trame bleue dont la Garonne, dans le secteur d'Agen, fera partie.**

### Les financements :

Le coût de la destruction avec maintien du seuil naturel s'élève à 750 000 euros maximum. L'Agence de l'Eau prendrait en charge 100% du coût de l'arasement. Il faudrait 12 millions d'euros pour reconstruire Beauregard et construire une microcentrale.

### La position de Jean-Louis Molinié, président de la fédération du Lot-et-Garonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

Depuis 1998, la fédération de pêche milite, aux côtés de l'Union Régionale des fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique du bassin Adour Garonne (UFBAG), de l'association pour la Gestion de la Réserve Naturelle de la Frayère d'Alose et de l'association de protection des migrateurs Garonne et Dordogne (MIGADO), pour l'arasement de l'ouvrage de Beauregard avec maintien du seuil naturel afin d'assurer le maintien de la ligne d'eau en amont, du fleuve. *"Notre objectif est de convaincre les élus locaux et l'opinion en douceur. Nous nous appuyons pour cela sur les textes nationaux et européens."*

## Petite hydroélectricité contre biodiversité. Et maintenant ?

Le 23 juin 2010, la FNPF et FNE ont refusé de signer la convention pour une hydroélectricité durable. De nombreux reculs ont été constatés dont la disparition de l'effacement du barrage de Poutès.

Le 23 juin 2010, Jean-Louis Borloo, ministre de l'Ecologie, signait une convention d'engagement pour une hydroélectricité durable en cohérence "avec la restauration des milieux aquatiques". Les signataires : les producteurs d'hydroélectricité, les pêcheurs professionnels et des associations écologistes. Deux grands partenaires, défenseurs des milieux aquatiques, la Fédération Nationale de la Pêche en France et France Nature Environnement, présents lors des tables rondes d'élaboration de cette convention, ont néanmoins refusé de signer ce document. Ils ont jugé que le développement de la petite hydroélectricité, au cœur du document, n'était pas compatible avec l'atteinte du bon état de nos masses d'eau. "Cette convention contrarie le plan de continuité écologique, la trame bleue et l'objectif de 66% de masse d'eau en bon état", souligne Claude Roustan, président de la FNPF.

Le Grenelle de l'environnement s'est prononcé sur deux objectifs : le développement d'une hydroélectricité durable et le bon état des eaux fixé par la directive cadre. En l'état actuel, le plan de relance de l'hydroélectricité ne permet pas de concilier les deux. Parmi les arguments des deux entités environnementales, figure l'absence d'engagement sur le démantèlement du barrage de Poutès dans l'Allier sur la Loire et de nombreuses questions restent sans réponse. "Où est passé, en particulier, l'effacement de Poutès-Monistrol sur l'Allier et la sauvegarde de l'anguille et du grand saumon de Loire ? Quels sont les moyens de police que l'Etat compte déployer pour le respect des prescriptions réglementaires applicables aux divers ouvrages hydroélectriques ?", questionne le président. Aujourd'hui, c'est en tant qu'observateur vigilant que la FNPF est présente dans la commission de suivi de la convention.



La FNPF, sous l'impulsion de M. Priolet en tant que responsable, a édité une plaquette à destination des élus locaux et des décideurs nationaux afin d'expliquer l'impact de l'hydroélectricité sur les milieux aquatiques.

### Des reculs significatifs constatés par la FNPF

Malgré quelques avancées saluées et soutenues dont l'effacement des ouvrages de Vézins et de la Roche-qui-Boit et des objectifs de production revus à la baisse, la FNPF constate des reculs significatifs :

- Remise en cause de la volonté d'optimiser les ouvrages existants au profit de la création de nouvelles petites centrales ;
- L'effacement du barrage de Poutès n'est plus évoqué ;
- Absence de volonté et de moyens pour le suivi, le contrôle et la mise en conformité des ouvrages.

### L'Etat doit imposer la protection des milieux aquatiques



Jean-Claude Priolet, secrétaire adjoint de la FNPF, est responsable du groupe de travail "Hydroélectricité" de la Commission Eau-Protection des Milieux Aquatiques et Biodiversité. Il est également président de la fédération départementale de la Corrèze. Ce département compte 23 ouvrages hydroélectriques, dont 5 consécutifs sur la chaîne de la Dordogne, et 4 000 hectares de retenues.

#### Pêche Mag : Quels sont les enjeux environnementaux de la Dordogne ?

Jean-Claude Priolet : "Ils sont très forts. A l'aval concernant la migration d'espèces emblématiques mais aussi en amont. Les lacs de retenues se situent dans des sites classés Natura 2000. Ces milieux artificialisés se trouvent dans des gorges et ont acquis un intérêt écologique indéniable en devenant des réserves de biodiversité. Cette prise en compte de l'amont est nouvelle et nous sommes les seuls à la porter."

#### P.M. : La concession de la Haute-Dordogne est en cours de renouvellement (clôture de l'appel d'offre en fin d'année 2012). Votre fédération de pêche a-t-elle été consultée dans ce cadre ?

J-C. P. : "Oui. Avec l'ensemble des fédérations du bassin et l'association MIGADO, nous avons fait état de nos attentes en matière de protection des milieux aquatiques et de développement du loisir pêche dans la note GEDRE (Gestion Equilibré et Durable de la Ressource en Eau). Depuis 1998, nous avons travaillé sur l'impact des éclusées<sup>(1)</sup>. Le relai a été ensuite pris par EPIDOR et le protocole de fonctionnement qui touche aux vitesses, au volume et aux périodes des éclusées est en amélioration constante. Nous souhaitons la pérennité de ce mode de fonctionnement sans compensation financière. Nos attentes portent également sur les problématiques amont."

<sup>(1)</sup> Eclusée : volume d'eau lâché par l'ouverture d'une porte d'écluse.

## L'anguille bénéficie d'un plan de sauvegarde

La France a rédigé un plan de gestion national de l'anguille, décliné pour chacun des grands bassins hydrographiques. Ce plan a été rejeté par la FNPF au motif qu'il manquait d'ambition.



L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a classé l'anguille en danger critique d'extinction. Face à ce constat scientifique, le Conseil des Ministres de l'Union Européenne a voté, en septembre 2007, un règlement communautaire instituant des mesures visant à reconstituer le stock d'anguilles à l'échelle de l'Europe. La France a opté pour un maintien des pêches et a rédigé un plan de gestion national de l'espèce qui repose sur des unités de gestion correspondant aux grands bassins hydrographiques. L'objectif est de réduire la mortalité d'origine humaine d'ici 2015 en définissant des mesures globales de gestion pour tendre vers l'objectif fixé par la Commission Européenne d'un échappement d'au moins 40% du stock originel de géniteurs d'anguilles repartant en mer pour se reproduire. De plus, l'anguille européenne est inscrite à l'annexe II de la CITES<sup>(1)</sup> pour permettre la réglementation de son

commerce et éviter une exploitation incompatible avec sa survie. La FNPF a rejeté le Plan de Gestion national au motif qu'il manquait d'ambition en soulignant qu'il existait un vrai décalage dans la portée des différentes mesures proposées. Elle avait demandé un moratoire de 5 ans sur toutes les pêches de l'anguille, à tous ses stades de croissance afin de permettre un "repos biologique" pour l'espèce. Faute de moratoire, la FNPF exigeait a minima des mesures équitables pour la pêche (aujourd'hui seule la pêche amateur est touchée par les interdictions), des mesures concrètes sur les barrages entraînant la dévalaison des géniteurs et la restauration de la libre circulation de l'anguille par l'application des textes liés aux classements existant des cours d'eau (L432-6 du Code de l'environnement). Cette position a d'ailleurs largement été soutenue et suivie par les fédérations de pêche<sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

<sup>(2)</sup> Source : Guide "L'Anguille européenne", édité par les FDAAPPMA 02, 59, 60, 62, 80 et financé en partie par la FNPF.

### Le bassin Artois-Picardie et le suivi scientifique de la population d'anguilles

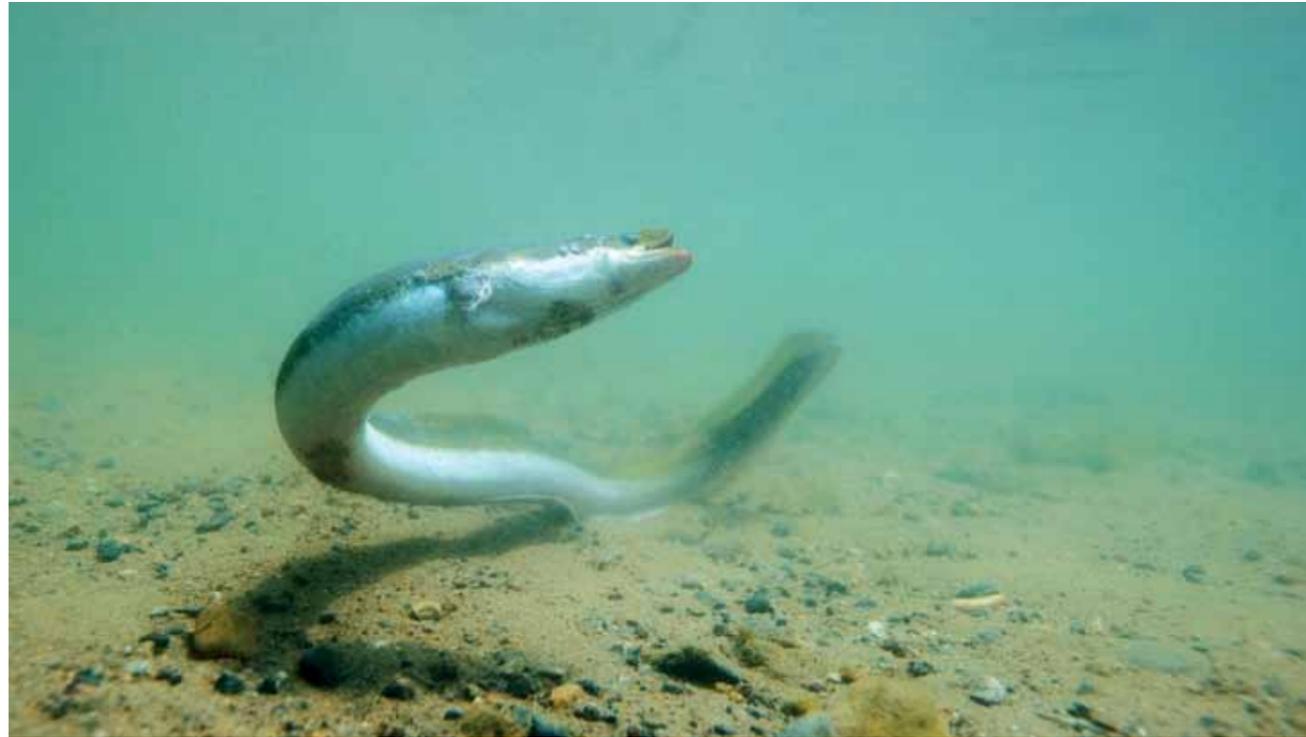
La définition de mesures de gestion pour une espèce nécessite de bien la connaître. Or, les données manquent sur le bassin Artois-Picardie. Depuis 2010, les fédérations de pêche du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, en partenariat avec l'Europe et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, effectuent un suivi des populations d'anguilles et de leur front de colonisation, suivant le cycle biologique de l'espèce et ses différents stades effectués en rivière : aiguillette, anguille jaune et anguille argentée. Ce suivi est réalisé au moyen de pêches électriques d'inventaire. Les pêcheurs ont ainsi mis en place un réseau de pêches sur l'ensemble du bassin Artois-Picardie. L'objectif est d'identifier les secteurs colonisés par l'espèce, mal connus jusqu'alors. Ces pêches permettent également de définir la fraction d'anguilles jaunes, d'anguilles argentées ou en cours d'argenture (stade ultime du cycle de l'espèce en rivière avant de devenir géniteur dévalant pour parcourir plus de 6 000 km en mer).

### Gestion des ouvrages de protection à la mer en Gironde

Les ouvrages de protection à la mer présents à l'embouchure des affluents de l'Estuaire de la Gironde impactent l'état actuel des populations d'anguilles. L'Association MIGADO développe des actions de restauration et sauvegarde de l'espèce dans le bassin Gironde Garonne Dordogne, en collaboration avec les Syndicats de bassins versants. Depuis 2009, différents tests de gestion des ouvrages ont été mis en place en collaboration avec trois bassins volontaires (adapter les systèmes aux sites tout en respectant les usages amont et les volontés des gestionnaires). Des suivis sont également mis en place en période de migration des civelles. Les premières constatations mettent en évidence des résultats prometteurs, qui répondent aux besoins des syndicats (aucune inondation), une gestion adaptée, et des augmentations de la population piscicole dans le marais amont. Ces systèmes, peu coûteux, permettent de rendre accessible les zones de marais annexes de l'estuaire aux civelles venant grandir dans ces secteurs. Ces actions ont permis d'associer différents partenaires, tant institutionnels que techniques dont la fédération de pêche 33 (partenaires financiers : Agence de l'Eau Adour Garonne : Europe, Conseil Général Gironde, Conseil Général Lot-et-Garonne, Lyonnaise des Eaux, FNPF).

## Nouvelle gouvernance écologique

# La FNPF pressentie comme membre du Comité National Biodiversité



La notion de "poissons migrateurs" a été prise en compte dans la nouvelle gouvernance écologique. Ces derniers, comme l'anguille, bénéficient de protection particulière.

Un rapport, du préfet Dominique Schmitt le 3 février 2012 tend à rénover la gouvernance en matière de biodiversité. Une nouvelle thématique verrait le jour, la thématique "poissons migrateurs".

### Le saviez-vous ?

Les poissons d'eau douce sont les animaux les plus menacés en Europe (37% des poissons d'eau douce) après les mollusques d'eau douce (liste rouge des espèces menacées européennes de l'IUCN, 2011).

Un rapport, présenté au MEDDTL par le préfet Dominique Schmitt le 3 février 2012 tend à "réformer la gouvernance en matière de biodiversité afin de la rendre plus efficace, plus simple, et conforme à l'esprit du Grenelle".

Au niveau national, il suggère la création d'un comité national de la biodiversité (CNB) élaborant la stratégie nationale et coordonnant les actions, et d'un conseil scientifique et technique de la biodiversité (CSTBio), chargé d'éclairer les travaux du CNB.

Au niveau régional, le comité régional trame verte et bleue, pourrait être renommé "comité régional de la biodiversité", chargé de conduire la concertation régionale. Le conseil scientifique régional du patrimoine naturel, renommé conseil scientifique et technique régional de la biodiversité, formulerait des avis scientifiques sur les projets de niveau régional ou infra-régional.

Au niveau départemental, il est proposé de s'appuyer sur les commissions départemen-

tales de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) en modifiant leur composition, pour intégrer notamment une représentation du conseil général.

Les structures associatives de pêche de loisir ont toute leur place dans cette gouvernance. La FNPF figure d'ailleurs parmi les membres pressentis du CNB par le rapport.

### La thématique "poissons migrateurs"

Le "rapport Schmitt" évoque l'idée qu' "à terme des rapprochements puissent être opérés avec les domaines de l'eau, de la mer et du paysage", sans suggérer pour l'heure, de modifications de structures.

Il fait cependant une proposition novatrice : il propose la création d'une commission nationale de poissons migrateurs au sein d'un comité national de la biodiversité. Ce faisant, il retire cette thématique du giron de la politique de l'eau, à laquelle elle a étroitement été associée, notamment par la loi sur les milieux aquatiques de 2006.



Depuis le Pêche Mag 9, la rédaction vous propose de découvrir des actions d'excellence réalisées par les structures du réseau associatif. Dans chaque numéro, vous retrouverez ainsi des réalisations emblématiques démontrant la volonté du loisir pêche à remplir ses missions de protection des milieux aquatiques par la recherche de la connaissance et de la biodiversité, par l'investissement dans la continuité écologique et ses missions de développement du loisir pêche, par la valorisation et l'animation constante des territoires.

## Ils représentent les fédérations départementales en Région

Les élus de la FNPF, tous issus des fédérations départementales, représentent les intérêts des pêcheurs sur le terrain.

**M. Claude Roustan**, président de la FNPF, président de la FDAAPPMA des Alpes de Haute-Provence ; **M. Jean-Paul Doron**, vice-président de la FNPF, président de la FDAAPPMA de l'Orne, président de l'Union Régionale Bretagne Basse-Normandie, Pays-de-la-Loire ; **M. Philippe Lalauze**, vice-président de la FNPF, président de la FDAAPPMA de Vaucluse, président de l'Union Régionale des Fédérations de l'Arc Méditerranéen ; **M. Gérard Guillaud**, vice-président de la FNPF, président de la FDAAPPMA de Savoie ; **M. Jean-Paul Icre**, vice-président de la FNPF, président de la FDAAPPMA de l'Ariège ; **M. Jean-Jacques Pflieger**, vice-président de la FNPF, président de la FDAAPPMA du Haut-Rhin, président de l'Union Régionale du Grand Est ; **M. Leopold Sarreau**, vice-président de la FNPF, président de la FDAAPPMA de Seine-et-Marne, président de l'Union Régionale des Fédérations de Pêche des Bassins de la Seine et du Nord ; **M. Bernard Breton**, secrétaire général de la FNPF, président de la FDAAPPMA du Val d'Oise ; **M. Jean-Claude Priolet**, secrétaire adjoint de la FNPF, président de la FDAAPPMA de Corrèze, président de l'Union Régionale Auvergne Limousin ; **M. François Le Sager**, trésorier général de la FNPF, trésorier adjoint de la FDAAPPMA du Morbihan ; **M. Jean-Louis Molinié**, trésorier adjoint de la FNPF, président de la FDAAPPMA du Lot-et-Garonne, président de l'Union des Fédérations du Bassin Adour-Garonne ; **M. Serge Savineaux**, membre du bureau de la FNPF, président de la FDAAPPMA du Loir-et-Cher, président de l'Union Régionale des Fédérations du Centre et du Poitou Charente ; **M. Michel Bredeau**, membre du bureau de la FNPF, président de la FDAAPPMA de l'Yonne ; **M. Alain Lagarde**, administrateur de la FNPF, président de la FDAAPPMA du Rhône, président de l'Union Régionale des Fédérations de Pêche de Rhône-Alpes ; **M. Eric Gruet**, président de la FDAAPPMA de la Côte d'Or, président de l'Union Régionale Bourgogne Franche Comté.

# Communiquer avec les pêcheurs et le grand public est essentiel

Toutes engagées dans un effort de communication, les fédérations départementales n'ont plus de doute sur la question : communiquer est aujourd'hui essentiel. Tant pour fidéliser les pêcheurs que pour recruter de nouveaux adeptes ou encore pour sensibiliser l'opinion publique comme les institutionnels aux missions et actions de chaque fédération. Communiquer certes, mais comment ? Via quels canaux, et sous quelles formes ? A la manière d'autant de "laboratoires de com" qu'il y a de départements, les fédérations ont témoigné dans le Pêche Mag N°9. Dans ce second volet, d'autres initiatives sont de nouveau mises en avant...

## “Une plus grande harmonisation des moyens de communication pour renforcer l'image de marque de la pêche”

14 newsletters après, la fédération de pêche de l'Yonne a interrompu la publication de sa lettre d'information électronique. Une déception pour Cédric Mengual, agent de développement à la fédération 89 : “Pas assez d'abonnés, trop peu de retours et une implication trop modérée de la part de nos pêcheurs : l'opération n'a pas été concluante”, commente l'intéressé.

“Nous avons choisi d'adhérer au modèle proposé par la fédération nationale comme nous l'avons fait pour le site en abandonnant notre site personnel précédent. Et ce, non seulement parce que techniquement cela présente un avantage non négligeable, mais aussi et surtout parce qu'il nous semble important de favoriser une identification nationale forte en harmonisant nos moyens de communication pour renforcer l'image de marque de la pêche”, précise Michel Bredeau, le président de la fédération départementale.

“D'un point de vue strictement technique, nous avons des problèmes d'espace en raison du nombre de pages limité. Du point de vue des retours, nous étions confrontés à un phénomène déroutant : via le site, nous recevions des dizaines de mails par jour comportant des questions dont les réponses se trouvent figurer... précisément sur le site”, indique-t-il.

Dès lors, la fédération 89 a préféré recentrer ses efforts sur ses valeurs gagnantes : un guide départemental de la pêche qui, année après année, rencontre un succès constant et la très prometteuse opération Etap'Loisirs. Une formule d'hébergements-pêche qui offre sur le département des prestations sur mesure aux pêcheurs. Et une publicité qui va de pair.

## “ Il faut créer du lien... ”

Un nouveau site internet, une nouvelle newsletter numérique et une rubrique régulière dans la presse départementale : du côté de la FDAAPPMA du Val d'Oise, on ne chôme pas. “En optant pour un hébergement indépendant, notre volonté était de

créer un outil internet qui nous soit véritablement propre”, commente Jean-Charles Clermonté, directeur de la fédération 95. “L'investissement “temps” a été à la hauteur de nos exigences et ce n'est pas terminé : si la nouvelle version de www.pecheurs95.fr est en ligne depuis janvier 2011, nous attaquons aujourd'hui le deuxième volet du chantier.”



Le nouveau site Internet du Val d'Oise est en ligne depuis janvier 2011.

Une deuxième phase et non des moindres puisqu'il s'agit de mettre en ligne, d'ici la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2012, un espace vidéo de formation conjuguant fiches techniques et démonstrations audiovisuelles : “Je suis persuadé que pour mener à bien un site dédié à la pêche, on doit d'abord se mettre à la place du pêcheur ou plutôt des pêcheurs, qu'ils soient aguerris ou débutants. Or, que cherchent-ils sinon du concret ? Comprendre la réglementation, obtenir des infos pratiques, trouver les

bons coins de pêche... Dans ce sens, le succès rencontré en ligne par la carte interactive de nos parcours confirme notre sentiment. Nous voulons aller encore plus loin en créant du lien avec nos pêcheurs”, souligne Bernard Breton, président de la fédération départementale.

Un lien qui passera ici par la mise en place d'un envoi par SMS à chacun des pêcheurs inscrits au listing de la fédération des principales infos pêche. Un lien également qui se traduit par une visibilité affirmée dans la presse locale, la Gazette du Val d'Oise. Mise en place par Bernard Breton lui-même depuis des années, ce rendez-vous hebdomadaire est une tribune ouverte très importante pour leurs pêcheurs... et elle se “double” deux fois par an par la sortie d'un supplément spécial “pêche” diffusé à 18 000 exemplaires !

## “ Tisser des partenariats au long cours... ”

Pour Eugénie Fournier, chargée de communication au sein de la FDAAPPMA du Gard et son président Yves Mejan, communiquer c'est d'abord mettre en œuvre toutes les actions permettant d'inscrire la fédération dans une relation pleine et entière avec son environnement et ce, qu'il s'agisse des adhérents, des collectivités ou du grand public. Une logique qui s'appuie en premier lieu sur la notion de concertation et de collaboration : “Pour mieux faire connaître notre fédération et ses actions, nous nous sommes d'emblée attachés à tisser des liens qui s'inscrivent dans la durée”, expliquent-ils. “D'abord et bien évidemment avec nos très dynamiques AAPPMA, afin d'optimiser la circulation et la valorisation des informations – de la base vers le sommet, comme du sommet vers la base – mais aussi avec les institutionnels, afin que notre information soit dûment relayée et bénéficie d'une visibilité maximale”, ajoute Eugénie Fournier.

Une méthode on ne peut plus efficace ainsi qu'en témoignent les retombées des

multiples partenariats noués par la fédération 30 : “L'attribution d'un label aussi prestigieux que celui de “Gard Pleine Nature” décerné par notre Conseil général démontre que nos efforts pour asseoir la légitimité de notre fédération et de ses actions ont porté leurs fruits. Et les partenariats au long cours que nous entretenons avec les collectivités, le Comité Départemental de Tourisme, les Gîtes de France Tourisme Vert, les Logis du Gard, ainsi que les liens réguliers que nous cultivons avec les médias locaux ne sont certes pas étrangers à cela”, complète le président.

Guide annuel départemental de la pêche, Infos Pêche Gard (magazine bimensuel), newsletter mensuelle, site internet ou encore Pêcher dans le Gard (un dépliant “Réglementation” en format poche largement plébiscité) : la fédération 30 est sur tous les fronts. “L'image de la pêche a changé. Beaucoup d'actions ont été réalisées mais beaucoup de choses restent à faire. Pour que nos outils de communication soient véritablement efficaces, ils doivent impérativement être mis en synergie : synergie entre

moyens complémentaires (relais en aval via des opérations de terrain) et synergie entre acteurs complémentaires (AAPPMA, fédérations, Unions Régionales, partenaires...). Et c'est précisément ce à quoi la FDAAPPMA du Gard s'emploie”, conclut la chargée de communication.



Le guide annuel complète efficacement le panel d'outils de communication de la fédération départementale de pêche.

➤ Pour mener à bien un site dédié à la pêche, on doit d'abord se mettre à la place du pêcheur.

Bernard Breton, président de la fédération du Val d'Oise



## Sommaire

- 20 villages pêche ont vu le jour en 2012 ..... p. 22
- Salon International de l'Agriculture ..... p. 22
- Quand les fédérations tiennent salon..... p. 23
- Alsace : le saumon rhénan renaît de ses cendres ..... p. 24
- Des moyens supplémentaires en faveur des milieux ..... p. 25
- Législation : penser différemment la réglementation de la pêche ..... p. 26
- Imprégnation aux PCB des pêcheurs amateurs..... p. 27
- FNPF - RTE - ERDF : un partenariat pour la sécurité des pêcheurs..... p. 28

## Développement du tourisme pêche 20 villages pêche ont vu le jour en 2012

Ce n'est pas moins de 20 villages "pêche" VVF qui ont vu le jour au printemps 2012 sur tout le territoire national. Ces ouvertures font suite au premier partenariat touristique entre la FNPF et VVF Village, officialisé en juin 2011. Au sein de ces structures locatives, le pratiquant se verra proposer des équipements spécifiquement dédiés à l'exercice de son loisir : mise à disposition d'informations pratiques, possibilité d'adhérer à une association de pêche, prêt de cannes, vente de matériel...



Pour le moment, la majorité de ces espaces se situent dans le Massif Central. Mais ce début laisse présager d'autres ouvertures dans les années qui viennent.

## Salon International de l'Agriculture 4<sup>e</sup> année de présence et toujours plus de nouveautés !

Un stand haut en couleur, plus vaste et plus aéré afin de permettre aux visiteurs de profiter de l'ensemble des animations mises à leur disposition. Montage de mouches sur broches, simulateur de pêche pour retrouver les sensations de la prise, tapis de lancer sur cibles pour exercer sa précision, jeux de société autour de la vie des poissons migrateurs ont permis au

public de découvrir quelques facettes du loisir pêche. Mais cette année, une animation a particulièrement attiré l'attention du public : une écloserie d'œufs de poissons. Cette gravière contenant des œufs de truites prêts à l'éclosion a fait le bonheur des petits et des grands pendant toute la durée du salon (du 25 février au 4 mars). Nouveauté supplémentaire : les pêcheurs souhaitant prendre leur carte à

dix jours de l'ouverture ont pu le faire directement sur le stand grâce à la mise en place du site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr). Avec plus de 30 000 visiteurs sur son stand cette année, la FNPF n'hésitera pas à renouveler sa présence tant que le public sera au rendez vous !



Une écloserie a été spécialement montée pour le salon. Un spectacle riche d'enseignements pour les enfants et leurs parents.



Le stand de la FNPF a été agrandi. En tout, 90 mètres carrés étaient dédiés aux milieux aquatiques et à la pêche.



Les visiteurs pouvaient acquérir leur carte de pêche par Internet directement sur le stand de la FNPF.

**Trois questions à...** Maurice Lebranchu, président de la fédération de pêche des Côtes d'Armor et responsable de la Commission Développement de la FNPF.

**Pêche Mag : Pourquoi la FNPF travaille-t-elle sur le développement du tourisme pêche ?**

**Maurice Lebranchu :** "La FNPF a pris à bras le corps cette problématique car, au moment des vacances, les gens sont en activité de loisir et donc prêts à s'adonner à la pêche. De plus, la pêche est un véritable atout touristique pour les départements français notamment avec l'essor des loisirs de pleine nature. C'est un outil d'aménagement du territoire."

**P.M. Pourquoi vous êtes-vous rapproché de VVF ?**

**M.L. :** "VVF est une association dont nous partageons les valeurs humaines et sociales. Il était logique de débiter le développement du tourisme pêche par cette entité. Il est évident que ce partenariat va créer des émules et déboucher sur d'autres projets."

**P.M. : Comment voyez-vous l'avenir pour le développement du tourisme pêche ?**

**M.L. :** "Très positif. Tout d'abord nous allons continuer à développer le partenariat qui nous lie à VVF. D'autres verront également le jour. Le groupe de travail sur la carte de pêche avance également à grands pas. La FNPF fait sa révolution culturelle en proposant véritablement des "produits pêche". Toutes ces avancées font de la FNPF un précurseur parmi les associations de loisir et de tourisme."

## Quand les fédérations tiennent salon...

Clermont, Paris ou encore Châteauroux, les salons dédiés à la pêche ont le vent en poupe et nos fédérations ne s'y trompent pas : année après année, elles y affirment toujours plus leur présence. Un investissement fort, dans tous les sens du terme. Et qui est incontestablement payé de retours...

De 20 à 25 000 € : participer au Salon de la Pêche Sportive de Paris, au Carrefour National Pêche & Loisirs de Clermont-Ferrand ou encore au Salon de la Pêche de Châteauroux constitue un investissement non négligeable pour nos fédérations. Un investissement financier bien sûr – location des emplacements et du mobilier, rémunération des personnels, déplacement, hébergement... –, mais un investissement en temps et en énergie également. Autant d'efforts pourtant consentis par un nombre croissant de fédérations : "Nous avons cette année participé au Salon de Paris", explique Léopold Sarteau, président de l'UR Seine Nord. "Pourquoi? Tout simplement pour défendre les couleurs de la pêche, en général, et celles de nos parcours de pêche en particulier. Le salon est un espace privilégié d'échange et de partage : un lieu idéal pour aller à la rencontre de nos pêcheurs et répondre à leurs interrogations". Une première expérience que Léopold Sarteau juge positive : "En développant des stands consacrés à la pêche sportive

Sur le Salon de la Pêche de Paris, le simulateur de l'UR Seine Nord a rencontré un vif succès, fédérant pêcheurs aguerris et pêcheurs en herbe.



aux leurres, ce salon serait sans doute plus attractif vis-à-vis d'un public à la fois jeune et nouveau pour la pêche mais nous avons tout de même eu d'excellents retours du public – notre simulateur a rencontré un vrai succès – et nous avons également bénéficié d'une large mobilisation de nos fédérations puisque huit d'entre elles étaient présentes".

**Clermont-Ferrand : attention, salon poids lourd...**

Une mobilisation qui au Salon de Clermont ne cesse de croître puisqu'elles étaient cette année 37 fédérations à avoir répondu à l'appel. Bien sûr et en premier lieu les fédérations des UR Auvergne Limousin et Rhône-Alpes, partenaires officiels de longue date, mais aussi, nouveauté 2012, l'UR du Grand-Est : "Avec 10 000 m<sup>2</sup> d'exposition et 22 000 visiteurs, le Salon de Clermont reste l'un des plus importants en France", commente Jean-Claude Priolet, président de l'UR Auvergne-Limousin. "Un succès auquel toutes nos fédérations participent activement et notamment la fédération du Puy-de-Dôme qui est au cœur de la dynamique".

Points forts de cette 23<sup>ème</sup> édition, les animations autour de la protection des milieux naturels, l'aquarium géant et le pôle internet auront fait leur quota d'adeptes : "Notre pôle de démonstration autour de la prise de cartes de pêche en ligne a rencontré un vif succès", reprend Jean-Claude Priolet. "Nous avons ainsi procédé, directement sur le salon, à l'adhésion en ligne de 80 pêcheurs".

**Châteauroux : les leurres à l'honneur...**

Changement de décor avec le Salon de Châteauroux organisé par la FDAAPPMA de l'Indre et dédié cette année aux leurres, avec une exposition retraçant 150 ans d'histoire des leurres artificiels : "Notre 16<sup>e</sup> édition a accueilli 17 000 visiteurs, un nombre qui ne cesse d'augmenter", commente Patrick Léger, président de la fédération 36. "Je crois que nous devons ce succès à la diversité même du Salon de Châteauroux qui a été pensé pour les pêcheurs comme pour les non (encore) pêcheurs". Un salon à but non lucratif et à l'esprit associatif affirmé : "Un tiers des 6 000 m<sup>2</sup>



Le Salon de Châteauroux organisé par la fédération 36 mettait cette année les leurres à l'honneur...

du salon est consacré à la vente de matériels de pêche ; un autre tiers aux animations et le dernier tiers au milieu associatif, ce qui préserve un bon équilibre". Marché aux poissons vivants ou encore brocante : le Salon de Châteauroux est en effet loin d'être uniquement "le plus grand magasin éphémère de matériel de pêche". "Depuis 3 ans, en collaboration avec les comités départementaux de tourisme, nous développons sur le salon un pôle pêche-tourisme qui éclaire d'un jour nouveau notre passion et notre engagement pour la pêche".

Autant d'initiatives qui mobilisent les équipes de la fédération de l'Indre une bonne partie de l'année : "C'est une démarche lourde mais notre salon est un élément clef dans la dynamique pêche en Indre", conclut Patrick Léger.



Point fort du Carrefour National Pêche & Loisirs de Clermont : le pôle internet a fait son quota d'adeptes...



## Alsace Saumon-Rhin : le saumon rhénan renaît de ses cendres...

Tout à la fois plus grande passe à poissons d'Europe et espace privilégié de suivi scientifique, Gamsheim est aussi pour Saumon-Rhin un instrument hors pair de sensibilisation du public...

Longtemps considéré comme la plus grande réserve à saumons d'Europe, le Rhin a vu la souche s'éteindre à la fin des années 50. Contre une fatalité qu'elles refusent, l'association Saumon-Rhin, l'Union Régionale du Grand Est et les fédérations départementales de pêche des Haut et Bas-Rhin, des Vosges, de la Moselle et des Ardennes unissent leurs efforts. Objectif : restaurer le roi saumon en son historique bastion...

### Le saumon : un symbole fort

Poisson historique du Rhin mais aussi espèce patrimoniale de la Moselle, le saumon ne cesse de rallier les partenaires à sa cause. Pour Michel Balay, président de la fédération de pêche des Vosges, son retour dans le bassin Moselle constitue un défi en même temps qu'une passion : "Dès 2000 l'Union Régionale du Grand Est a lancé des études sur les potentialités de frayères sur l'axe Moselle", commente le président. "En 2003, j'ai repris le dossier et nous avons adhéré à Saumon-Rhin en 2007. Depuis 3 ans, nous travaillons sur trois sites expérimentaux à Châtel, Arches et Vecoux où nous introduisons des alevins issus des piscicultures de Saumon-Rhin. Et les résultats sont très encourageants, tant du point de vue du grossissement que de l'adaptation au milieu..."

Des résultats qu'il convient désormais de confirmer en réhabilitant une nécessaire continuité écologique : "A travers les résultats positifs de notre expérimentation, nous voulons faire pression sur la mise aux normes des barrages. C'est un projet au long cours sur lequel nous travaillons aussi avec la Fédération des Ardennes, sur l'axe Meuse..."

Canalisation des cours d'eau, multiplication des barrages, pollutions... : le schéma est tristement classique. Dans les eaux du Rhin comme ailleurs, les mêmes causes se traduisent par les mêmes effets, à savoir une diminution des populations qui va parfois jusqu'à leur disparition pure et simple. C'est le cas du saumon, grand migrateur pourtant emblématique du bassin rhénan : "Dans les années 1880, on prenait 250 000 saumons par an dans le Rhin", commente Gabriel Edel, directeur de Saumon-Rhin. "Mais la dégradation du milieu rhénan a été telle qu'en 1957, la souche s'est totalement éteinte". Une réalité contre laquelle s'est précisément constituée l'association Saumon-Rhin : "Dès notre création en 1992, notre vocation a très clairement été d'œuvrer à une réimplantation durable des grands migrateurs et du saumon en Alsace via des opérations concrètes de repeuplement, de suivi scientifique et de sensibilisation, notamment dans les écoles", reprend Gabriel Edel. "De ce point de vue, la terrible catastrophe de Sandoz aura au moins eu cet effet positif d'agir comme un catalyseur, suscitant une vraie prise conscience. A partir de là, et sous l'impulsion de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR), de nombreux programmes ont été lancés pour restaurer la qualité des eaux du fleuve dans l'ensemble des pays riverains, dont le Programme Saumon 2000 aujourd'hui relayé par le Programme Rhin 2020".

#### Repeuplement et désenclavement

Des programmes dont les résultats sont patents puisque le Rhin est aujourd'hui l'un des fleuves les plus propres d'Europe : "Truites des mers ou lamproies marines : la restauration des milieux rhénans a permis le retour de nos grands migrateurs. Pour le saumon cependant, il a fallu réamorcer la pompe", explique Gérard Burkard président de l'association Saumon-Rhin. "C'est ce que nous avons fait en alevinant dans des zones à fortes potentialités comme le Vieux Rhin ou encore l'Ill et ses affluents qui rassemblent des conditions d'habitat optimales. Bilan des courses : nous sommes passés de 50 à 100 saumons par an. Ce qui est un beau résultat". Une première étape qui ne pouvait aller sans pourvoir également à la restauration de conditions ad hoc en terme de circulation : "La mise en place des passes à poissons d'Iffezheim, de Gamsheim et de Brisach a été décisive mais en matière de désenclavement il reste beaucoup à faire : moins de 10% des frayères sont accessibles naturellement et rétablir la libre circulation reste une priorité absolue", continue-t-il.

#### ▶ Contacts

• Association Saumon-Rhin  
03 88 28 75 28  
www.sauumon-rhin.com

## Des moyens supplémentaires en faveur des milieux aquatiques

La FNPF a signé un accord cadre avec le Ministère de l'Écologie le 27 mars 2012 relatif aux actions des structures de pêche pour la restauration et la protection des milieux aquatiques. Cet accord fait suite à une large sensibilisation des décideurs publics en 2011 par la FNPF (lire Pêche Mag n°9).



Sur les 20 M€ de budget de la FNPF, issus de la Loi sur l'Eau de 2006, 12 M€ sont consacrés à la structuration et à la professionnalisation des structures associatives affiliées.)

Le 27 mars, la FNPF a signé avec le Ministère de l'écologie un accord cadre 2012-2018 relatif aux actions des structures associatives agréées de pêche de loisir en eau douce pour la restauration et la protection des milieux aquatiques. Cet accord a pour but de renforcer les partenariats existants entre les Agences de l'Eau et les fédérations de pêche afin d'amplifier la mobilisation en faveur des différents plans et programmes d'intérêt national (DCE, LEMA, Grenelle, Stratégie Nationale de la Biodiversité...). Il a fait l'objet d'une présentation au sein des Conseils d'Administration des 6 Agences de l'Eau et actuellement des rencontres sont en cours entre la FNPF, les fédérations de pêche et les Agences de l'Eau pour son déploiement.

En effet, en concertation avec le Ministère, approuvé par le Président de la République, il a été décidé de permettre aux fédérations, adhérentes à la FNPF, de solliciter un soutien financier en faveur de leurs missions d'intérêt général.

Cet accord fait suite à une large sensibilisation des décideurs publics (présidence de la République, Sénat, Ministère de l'écologie, Agences de l'eau, Conseil National de l'eau), effectuée par la FNPF, sur l'import-

tance de mobiliser des moyens supplémentaires en faveur des grands programmes nationaux issus de la DCE, du Grenelle et de la SNB. Un support de sensibilisation avait été réalisé suite à l'Assemblée Générale de juin 2011 et distribué au salon des maires en novembre de la même année.

En octobre 2011, une délégation de la FNPF conduite par Claude Roustan, avait été reçue par le Président de la République, M. Nicolas Sarkozy, en présence de la Ministre de l'Écologie, Mme Nathalie Kosciusko-Morizet. Les représentants de la FNPF avaient évoqué de nombreux dossiers dont l'absence de représentants de la pêche dans certaines instances de concertation environnementales (Comité national du développement durable et du Grenelle de l'Environnement, Conseil National de la Mer et des Littoraux). Ils avaient également souligné l'investissement des pêcheurs au service du bon état écologique des eaux et de la DCE. C'est aussi lors de cette rencontre que le président de la FNPF avait évoqué la nécessité de renforcer les moyens financiers en faveur des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole. Le Président de la République avait alors acté le principe d'un renforcement des moyens des structures associatives de pêche de loisir en faveur du

patrimoine commun et des missions d'intérêt général à mettre en place à compter de 2012. Il avait souhaité que les modalités de ce renforcement soient prévues par un accord national entre le ministère en charge de l'Écologie, les Agences de l'Eau et la FNPF.

#### Les taux de RMA oscillent entre 88% et 100% des taux prévus par le législateur

Instaurée par la loi sur l'eau de 2006 afin de contribuer au financement de la politique de l'eau et des milieux aquatiques en France, la Redevance Milieux Aquatiques (RMA), dont s'acquittent les pêcheurs, paraît disproportionnée au vu des missions de service public confiées au réseau associatif. Les taux de la RMA pratiqués oscillent entre 88% et 100% des taux prévus par le législateur en fonction de la nature des cartes de pêche. Cette contribution se double d'une participation importante du réseau associatif pêche aux actions de connaissances, de réhabilitation, de restauration et de gestion des milieux aquatiques et de leur patrimoine piscicole.

## Législation

# Penser différemment la réglementation de la pêche

La FNPF a présenté des axes de réforme de la réglementation pêche au Ministère de l'écologie. C'est dans un esprit de concertation que ces derniers ont été élaborés. Le but est de prendre en compte les évolutions sociétales et environnementales dans la réglementation qui incombe au loisir.

Les fondements de la législation de la pêche n'ont pas sensiblement évolué depuis la loi de 1984 qui lui a été consacrée. Pourtant, le contexte a beaucoup changé depuis. **Les évolutions sociétales, technologiques, la modification de la biodiversité, de l'état des milieux, la Charte européenne sur la pêche en eau douce, ... sont autant de considérations à prendre en compte pour penser différemment la réglementation de la pêche.**

Conformément au schéma pluriannuel de la FNPF et au schéma de développement du loisir, la commission réglementation a donc lancé, en lien avec la commission "développement", une réflexion globale et concertée, suivant plusieurs axes.

**Premièrement**, la FNPF propose d'intégrer un nouveau pilier de la réglementation de la pêche, sans remettre en cause ceux que constituent la préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole (à l'article L.430-1 du code de l'environnement). Ce pilier viserait à favoriser le développement durable du loisir pêche, au moyen notamment d'une clarification et d'une plus grande souplesse dans l'élaboration de la réglementation locale de la pêche, dès lors que ceci serait compatible avec les autres impératifs. La diversité engendrée par cette souplesse serait encadrée par le biais d'orientations supra-départementales et éprouvée au moyen d'une phase expérimentale.

**Deuxièmement**, la FNPF souhaiterait permettre la gestion des espèces à fort enjeu halieutique (sandre...). Il s'agirait par exemple d'encadrer les conditions de pêche de certaines espèces ordinaires, mais très recherchées par les pêcheurs,



La réglementation devrait permettre le renforcement des moyens de surveillance de l'exercice de la pêche, notamment par un meilleur déploiement des agents publics contribuant à la police de l'environnement et l'évolution de la garderie pêche.

pour la valorisation et la promotion du loisir à long terme.

**Troisièmement**, les masses d'eau fortement modifiées ou artificielles doivent pouvoir faire l'objet d'une gestion adaptée. Les récents classements en grands lacs intérieurs, eaux closes, etc. sont motivés par la recherche d'un assouplissement des règles de pêche dans des milieux qui s'y prêtent. L'objectif n'est pas de faire de certaines masses d'eau des lieux de "non droit", mais d'y permettre une réglementation adaptée aux espèces présentes et à l'activité halieutique.

**Quatrièmement**, la réglementation devrait permettre le renforcement des moyens de surveillance de l'exercice de la

pêche, notamment par un meilleur déploiement des agents publics contribuant à la police de l'environnement et l'évolution de la garderie pêche. Actuellement, cette surveillance repose en grande partie sur la garderie, constituée de bénévoles et ne s'effectue que là où les AAPPMA et FDAAPPMA disposent de baux.

Les axes ainsi dessinés ont fait l'objet de discussions en réunion de travail avec les différents acteurs de la pêche sportive et ont été présentés au ministère de l'Écologie le 23 février 2012. Ils seront désormais déclinés dans le cadre de propositions de la FNPF élaborées dans le même esprit de concertation.

# Imprégnation aux PCB des pêcheurs amateurs : des taux comparables à ceux de la population française

Le 19 janvier, les résultats et les conclusions de l'étude nationale d'imprégnation aux PCB des consommateurs de poissons d'eau douce ont été rendus publics lors du comité national de pilotage et de suivi du plan national d'actions sur les polychlorobiphényles (PCB).

Les taux d'imprégnation aux PCB des pêcheurs amateurs sont comparables à ceux de la population générale française. "Seuls 2,5% de la population de l'étude dépassent les valeurs d'imprégnation critiques proposées par l'ANSES pour les PCB, dont 0,3% de jeunes femmes en âge de procréer". La consommation des poissons d'eau douce s'est avérée plutôt faible au sein des foyers des pêcheurs amateurs. Seulement 5% de la population consomme des poissons d'eau douce une fois par semaine ou plus. Elle s'élève à 3 à 4 fois par mois en moyenne. Il est également rassurant de souligner que l'imprégnation aux PCB de la population est en diminution depuis les années 1980 (l'imprégnation a diminué de 30% entre les années 1980 et aujourd'hui).

En 2007, la FNPF demandait aux pouvoirs publics d'engager de véritables recherches sur la problématique PCB, notamment l'impact sur la santé de ses pratiquants. La FNPF a proposé d'apporter sa contribution à la Ministre de l'Écologie dès le premier comité national de lancement du plan national d'action sur les PCB. Elle a répondu "présent" dès l'année suivante en mobilisant l'ensemble de son réseau associatif afin de participer au plan d'actions national et prêter son concours à l'étude

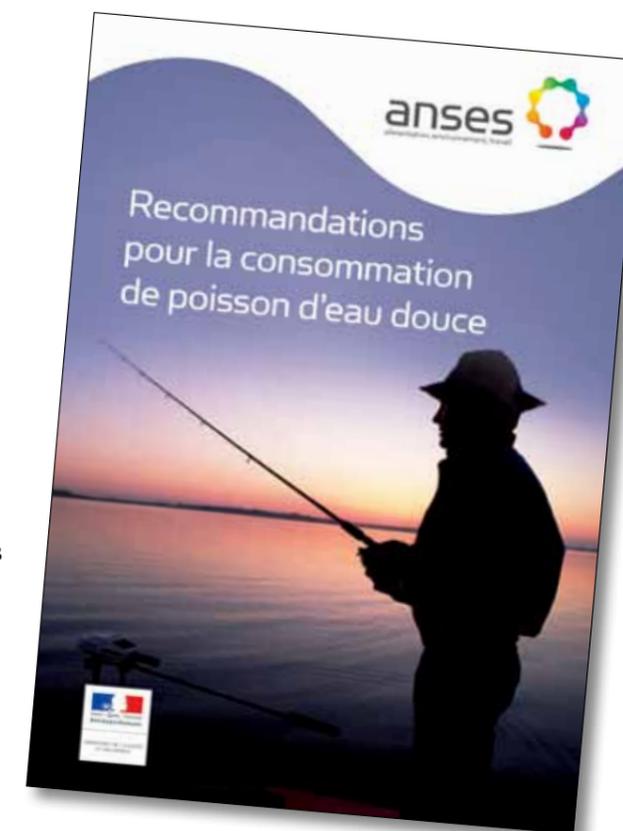
d'imprégnation. En effet, les pêcheurs amateurs ont largement participé à cette étude (99% des personnes soumises aux analyses sanguines et au questionnaire menés par l'ANSES et l'InVs).

En tout, ce sont 5 793 foyers de pêcheurs amateurs à la ligne qui ont été contactés. 606 pêcheurs ou membres de leur foyer ont été soumis à des tests sanguins sur les 4 zones contaminées (Seine, Somme, Rhône, Rhin) et les 2 zones non contaminées (Loire et Garonne). Quatre années ont été nécessaires à l'ANSES et l'InVs pour parvenir à ces résultats. De son côté le réseau associatif de la pêche de loisir n'a pas manqué de fournir toutes les données nécessaires au bon déroulement du protocole scientifique. Une large communication interne et externe a été menée également afin d'informer régulièrement les participants et les pêcheurs pratiquants, confrontés par ailleurs à des arrêtés d'interdiction de consommation, voire d'interdiction de pêcher, pris en application du principe de précaution.

"Voilà 4 ans que nous participons activement à l'étude d'imprégnation des PCB sur la santé humaine. Ce sont nos adhérents et notre réseau qui ont été mobilisés. L'ensemble a su se mobiliser pour faire avancer les données scientifiques sur les PCB. C'est pour notre réseau associatif une fierté d'avoir pu compter sur toutes ces personnes durant ces années d'étude. Le réseau associatif, particulièrement impli-

qué au quotidien dans les grands défis environnementaux, a su démontrer qu'il était tout autant en capacité de se mobiliser sur des sujets sanitaires touchant la santé humaine", indique Jean-Paul Doron, vice-président de la FNPF.

Depuis 2007, de nombreux cours d'eau ont été frappés d'interdiction de consommation, voire de pêche, suite aux analyses des sédiments et des poissons. La FNPF espère que les Ministères de l'Écologie et de la Santé ainsi que les préfets, forts des résultats de cette étude, vont rapidement mettre en cohérence et adapter les recommandations sanitaires ainsi que les arrêtés d'interdiction de pêche en vue de la consommation pris antérieurement.



## FNPF-RTE-ERDF : un partenariat pour la sécurité des pêcheurs



M. Gérard Guillaud a signé en tant que président de la fédération de pêche de Savoie un partenariat avec RTE le 25 novembre à Chambéry, à l'issue de l'installation de 2 panneaux d'information et de sensibilisation aux risques électriques sur le plan d'eau du Sauguet aux Echelles.



### Le partenariat en actions

Actions de sensibilisation lors de la journée de la pêche, lors des salons de la pêche (carrefour national de la pêche à Clermont-Ferrand ou salon de la pêche en Savoie), insertions presse ou guides de pêche... sont autant d'actions concrètes mises en œuvre sur le terrain.

### Un simulateur pédagogique...

Afin de mettre les pêcheurs en situation, RTE et ERDF ont élaboré un simulateur de pêche donnant des conseils quant au risque électrique.

Depuis deux ans, la FNPF, RTE et ERDF ont mis en place un partenariat visant à améliorer la prévention des accidents du fait de l'emploi des cannes à pêche près des lignes à haute tension. 22 conventions locales entre les fédérations et les antennes locales des entités ont été passées depuis.

**L**es pêcheurs sont particulièrement exposés au risque d'électrisation, du fait de l'emploi de cannes près de lignes à haute tension. La FNPF, RTE et ERDF ont vu là un terrain de coopération pour améliorer la prévention de ces accidents, souvent mortels. Deux ans après la signature d'une convention tripartite, le 6 octobre 2009, c'est l'occasion de faire le point avec M. Gérard Guillaud, vice-président de la FNPF et président de la fédération de pêche de Savoie, en charge de ce partenariat.

### Pêche Mag : Le partenariat entre la FNPF, RTE et ERDF existe depuis 2 ans déjà. Quel bilan en feriez-vous ?

**Gérard Guillaud :** "Ce partenariat national a permis de mieux nous connaître et de faire évoluer l'image de la pêche. Il a permis également de nouer des contacts locaux au plus près des territoires de pêche. 22 conventions ont ainsi été validées en 2011 et de nombreuses autres sont en cours de finalisation. Nous encourageons toutes les fédérations départementales à prendre contact avec

les directions locales de RTE et d'ERDF afin de signer partout où cela sera possible des conventions de sensibilisation au risque électrique. Elles peuvent également renouveler les anciennes conventions locales en vue d'inscrire l'ensemble des axes développés dans la convention cadre : communication par le biais des guides de pêche, porte-cartes, etc... signalisation des zones à risque, pédagogie par l'élaboration de modules de formation à destination des gardes-pêche particuliers ou dans le cadre des animations pêche. Enfin, notre souhait est d'éviter à l'avenir tout accident mortel lié au risque électrique."

### P.M. : Pensez-vous que les pêcheurs ont conscience du risque que présentent les lignes électriques ?

**G.G. :** "Les pêcheurs locaux connaissent bien leur territoire de pêche, même si l'habitude peut créer parfois un sentiment de fausse sécurité. Les pêcheurs occasionnels et les touristes sont plus vulnérables et doivent faire l'objet d'une attention toute particulière."

### P.M. : Quelles pistes pour contribuer à améliorer la sécurité des pêcheurs ?

**G.G. :** "Mieux communiquer envers l'ensemble de nos adhérents demeure un enjeu majeur pour nos fédérations départementales. Le recensement des secteurs

à risque doit être effectué en concertation étroite avec nos partenaires locaux de RTE et d'ERDF afin de mettre en place une signalétique adaptée pour assurer la sécurité des pêcheurs. La politique initiée par la FNPF de création de parcours de pêche parfaitement sécurisés, pour tout public, représente un axe de développement intéressant, notamment pour les plus jeunes pêcheurs. Enfin, nous devons nous rapprocher des fabricants pour les sensibiliser sur le risque électrique notamment dans la création des nouveaux matériels de pêche."

### P.M. : Dans la FDAAPPMA de Savoie, que vous présidez, quelles actions ont été entreprises en la matière ?

**G.G. :** "Nous avons passé une convention avec RTE et ERDF afin de recenser les secteurs potentiellement dangereux et nous mutualisons chaque année les informations qui remontent des AAPPMA et de nos partenaires. Une information spécifique a été insérée dans notre dépliant annuel et dans l'ensemble des publications à destination de nos adhérents. Cet effort sera poursuivi notamment dans le cadre de la création de parcours de pêche et de la formation dispensée à nos gardes particuliers."



RTE a créé un guide et un personnage ludique que les fédérations de pêche utilisent dans leur guides afin de prévenir les pratiquants des dangers qu'ils peuvent encourir sous les lignes à haute tension.

Dimanche 3 juillet 2011 à 14h30, à Saint Nicolas de Redon, à l'occasion du championnat de France de pêche, RTE, ERDF et la Fédération de pêche d'Ille-et-Vilaine implantent un premier panneau "sous les lignes prudence, restons à distance".

## En Ille-et-Vilaine

La FDAAPPMA d'Ille-et-Vilaine, RTE et ERDF ont signé le 13 juillet 2010 une convention de partenariat de 2 ans visant à sensibiliser les pêcheurs aux risques éventuels liés à la pratique de la pêche en eau douce à proximité des lignes électriques.

La Fédération de Pêche d'Ille-et-Vilaine s'est ainsi engagée à soutenir la communication de RTE et ERDF auprès des pêcheurs :

- en intégrant un message de sensibilisation dans les documents distribués aux pêcheurs lors de l'achat de leur carte de pêche (revue annuelle d'information, guide des AAPPMA, guide pratique) ;
- en diffusant des documents de sensibilisation dans les écoles de pêche et lors des manifestations ;
- en distribuant aux dépositaires des affichettes présentant les différentes cartes de pêche et intégrant un message "sous

- les lignes, prudence" ;
- en identifiant, avec l'aide des AAPPMA, les points sensibles à risque nécessitant l'installation de panneaux de prévention "sous les lignes prudence".

RTE et ERDF ont fourni à la fédération documents de sensibilisation, affichettes, protège-cartes, panneaux de sensibilisation... pour mener à bien cette communication.



## Connaître le poids économique de la pêche pour mieux la défendre



M. Bernard Breton

La FNPF a lancé une étude sur le poids économique de la pêche. Le but ? Etablir un chiffrage de l'apport de la pêche de loisir à la création de richesse française. Bernard Breton, Secrétaire Général de la FNPF, en explique les raisons.

### Pêche Mag : Pourquoi cette étude ?

**Bernard Breton :** "Cette étude, souhaitée de longue date, a pour objectif de mesurer le poids économique de la pêche représentée par les structures associatives de pêche de loisir. Elle vise à établir un chiffrage de l'apport de la pêche de loisir à la création de richesse française et pour mieux nous positionner dans les discussions nationales en tant qu'acteurs économiques et en particulier face à d'autres usages économiques (hydro-électricité, pêche professionnelle, agriculture, aménagements divers des cours d'eau etc...)."

### P.M. : Comment est-elle effectuée ?

**B.B. :** "Le cabinet BIPE, société d'études économiques et de conseil en stratégie, a été sélectionné. L'évaluation du poids économique de la pêche représentée par les structures associatives, se fera en considération de données existantes :

- Données quantitatives issues des bases de données nationales et en particulier des registres de commerce, des bases de données détenues par les professionnels (GIFAP, syndicat du nautisme, ministère en charge du tourisme etc...);
- Données des structures associatives elles-mêmes qu'il conviendra d'interroger ;
- Des pratiquants."

### P.M. : A quoi va servir le questionnaire à destination des pêcheurs ?

**B.B. :** "Il servira à évaluer, sur la base de leurs déclarations, les différents postes de dépenses (consommables, matériel, nautisme, abonnements divers et achats de DVD, journaux, tourisme, déplacements, restauration, hébergements, guide de pêche...). Une question a vocation à décompter les actes citoyens des pêcheurs et notamment leur implication dans la gestion des milieux, en particulier la "dénonciation" d'atteintes à l'environnement et aux milieux aquatiques.

Il a été diffusé aux FDAAPPMA, mis en ligne, envoyé aux associations de pêche spécialisées et sportives partenaires de la FNPF pour interroger leurs adhérents. Il a été distribué à l'occasion du Salon International de l'Agriculture et il a été diffusé par deux journaux de la presse spécialisée (Pêcheur de France et la Pêche et les Poissons). Les Agents de développement et les gardes particuliers sont également sollicités pour remplir ce questionnaire. Il sera disponible jusqu'à la fin de la période touristique. En tout, la FNPF espère récolter les réponses d'au moins 20 000 pêcheurs."

### P.M. : Et concernant les autres pans de l'étude ?

**B.B. :** "Sur un tout autre plan, un autre questionnaire sera adressé au réseau associatif pêche (Fédération, Unions Régionales et Associations Migrateurs) pour évaluer certains postes de dépense en particulier les différentes actions en lien avec le développement du loisir, les actions, travaux et études sur le milieu aquatique et en particulier leurs effets bénéfiques pour l'intérêt général. Il conviendra aussi d'associer les pêches sportives en tant qu'organisateur des compétitions. Naturellement le bénévolat sera évalué essentiellement par ce biais.

Indépendamment des données collectées, le cabinet confortera les résultats par la consultation de certaines bases de données économiques de nature à l'éclairer davantage sur le poids en particulier de l'édition, de la vente de matériels, de séjours etc..... Par ailleurs il évaluera l'importance de la pêche dans le développement touristique. Une évaluation des manifestations (salons par exemple) liées à la pêche sera également réalisée."

# Portrait Gilbert Bordes :

**Grand pêcheur devant l'Éternel mais aussi luthier (par vocation pure) et jardinier (par pure gourmandise), l'écrivain Gilbert Bordes publie Le Cri du goéland, son 37<sup>e</sup> roman. Rencontre.**



Perpétuant la grande tradition du roman populaire héritée de Dumas et Giono, Gilbert Bordes aime à raconter la France à travers ses terres et ses hommes...

### Chronique d'une sortie annoncée...

Avec *Le Cri du goéland* paru chez Belfond, Gilbert Bordes poursuit son tour de France. Un tour de France des régions qui nous emporte cette fois en Bretagne, dans le sillage d'un marin pêcheur dont le destin va basculer suite au naufrage qui coûtera la vie à ses trois matelots. Rongé par la culpabilité, l'homme choisira de s'enfermer dans un monastère dont il ne ressortira que plusieurs années après, ordonné prêtre. Un statut qui pourtant ne le mettra pas à l'abri de ce passé qui toujours nous rattrape...



**L**i n'a ni pêcheur, ni luthier, ni auteur dans sa famille. Et pourtant : pendant les lois d'une généalogie de la reproduction sociale, Gilbert Bordes porte haut et fort les couleurs de sa très triptyque passion. Auteur prolifique s'il en est – 37 romans au compteur, s'il vous plaît –, notre homme a su rester fidèle à ses amours de jeunesse que sont la pêche et la lutherie. Des amours en forme de vocation qui ont, semble-t-il, grandi de conserve :

*“J'ai construit mes premiers instruments en même temps que mes premières cannes à pêche”, se souvient-il. “Pour moi, lutherie et pêche vont de pair et font partie de ma vie au même titre que l'écriture. Écriture, pêche et lutherie étaient en moi dès ma naissance. Indissociables. Ça ne s'explique pas. J'ai l'intime conviction que le particulier est dans le tout et le tout, dans le particulier. De fait, ces trois “activités” sont une façon pour moi d'entrer en résonance avec le monde”.*

Ce monde précisément que Gilbert Bordes a un temps parcouru à l'époque où, journaliste halieutique sous la bannière de la revue *La Pêche* et les

Poissons, il s'en allait pêcher le saumon – sa passion – à travers les cinq continents...

### Globe-pêcheur

*“J'en ai fait des kilomètres pour la pêche et j'ai pratiqué toutes sortes de techniques”, explique-t-il. “Aujourd'hui ma favorite reste et demeure la pêche à la mouche que je continue de pratiquer chaque lundi, même s'il m'arrive encore, l'été, de pêcher au coup ou à l'anglaise”.*

Pourquoi la pêche à la mouche ? *“Parce que c'est à mon avis la plus élégante. J'irais même jusqu'à dire la plus artistique. C'est aussi la plus équitable voire éthique dans la mesure où elle vous permet de gracier le poisson”.* Et Gilbert Bordes, aujourd'hui converti aux vertus du No Kill, d'expliquer : *“Entendons nous bien : je n'ai pas toujours pratiqué le No Kill mais aujourd'hui, garder le poisson ne m'intéresse plus vraiment. Je crois que la pêche a constitué pour moi la meilleure manière de sublimer cet instinct de prédateur qui est en tout homme. Je ne suis pas contre l'idée de*

*ramener un poisson à la maison mais je pense que ce qui fait le pêcheur authentique va bien au-delà de cela”.*

### Le respect essentiel

Et ce qui fait un vrai pêcheur selon notre auteur, c'est d'abord le respect de la rivière et de ses poissons : *“Ce qui sous-entend de choisir quand et quel poisson ramener à la maison. Dans le fond, aller à la pêche, c'est une façon de porter un regard sur le monde que l'on ne trouve nulle part ailleurs. La pêche est une forme de communication avec la nature qui est aussi une quête de soi-même. Je ne pourrais pas me passer de mes parties de pêche, de cet essentiel contact charnel avec la nature qu'elles m'offrent. Lorsque je pêche, je suis tout entier absorbé, je ne pense à rien d'autre”.*

A rien d'autre sauf, peut-être, à tel roman en cours d'écriture ou à tel alto en cours de fabrication : *“De la même manière que mes livres me ressemblent, mes instruments me ressemblent. J'écris des romans pour les gens avec de vraies histoires d'hommes, des histoires authentiques et les violons, violoncelles ou altos que je fabrique, je les veux pareillement authentiques. Ce qui compte pour moi, c'est la qualité. Dans ce sens, la petite affaire que j'ai montée n'est pas un négoce. Je n'ai pas de boutique, juste un atelier. Je ne cherche pas à faire de*

*l'argent mais bien plutôt à fabriquer des instruments de la meilleure qualité possible et le moins cher possible pour que de jeunes musiciens qui n'ont pas forcément les moyens de s'acheter des instruments de grande marque puissent quand même exercer leur art et porter la musique toujours plus loin”.*

Une question d'éthique et de respect, ici encore donc...

Contact lutherie Gilbert Bordes : [bordes.gilbert@wanadoo.fr](mailto:bordes.gilbert@wanadoo.fr)

**“ Je me souviens de ma première truite comme si c'était hier. Je devais avoir 11 ou 12 ans et je n'avais jusqu'alors pêché que le gougeon ou le vairon. Dans mon esprit, la truite était réservée aux adultes. En attraper une avec l'hameçon de fortune que je m'étais fabriqué était tellement inattendu, tellement formidable...”**

### Repères

Membre de la Nouvelle Ecole de Brive et originaire de Corrèze, Gilbert Bordes a été instituteur et journaliste avant de publier en 1989 *L'Angéus de minuit*. Un premier roman qui sera suivi de nombreux autres au premier titre desquels *La Nuit des hulottes*, Prix RTL Grand Public, *Le Porteur de destins*, Prix de la Maison de la Presse ou encore *Le Roi en son moulin*, tous trois adaptés à la télévision. Héritier en ligne directe de la grande tradition du roman populaire autrefois portée par Dumas ou Giono, l'écrivain a également publié des romans historiques – *Les frères du diable*, *Lydia de Malle-mort* – ainsi qu'un savoureux recueil de fables *Le chat derrière la vitre*.



Un homme, deux passions...

# Statistiques 2011

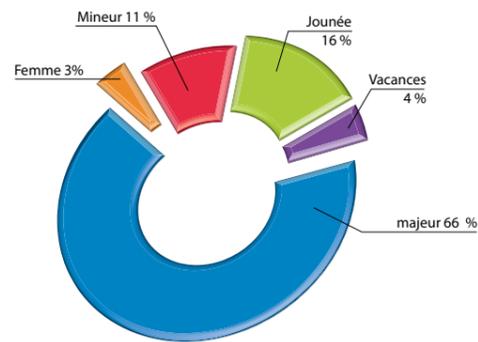


M. Le Sager, trésorier de la FNPF

**En juin, la FNPF a publié ses résultats 2011 et les a présentés lors de son assemblée générale aux 93 fédérations de pêche qui composent son réseau associatif. L'équipe du Pêche Mag vous propose de décrypter les nouveaux effectifs des pêcheurs mais aussi les aides octroyées pour les actions des structures de la pêche de loisir.**

## 1 321 924 pêcheurs en 2011 : l'effectif global reste stable

### Répartition des ventes de CPMA en 2011

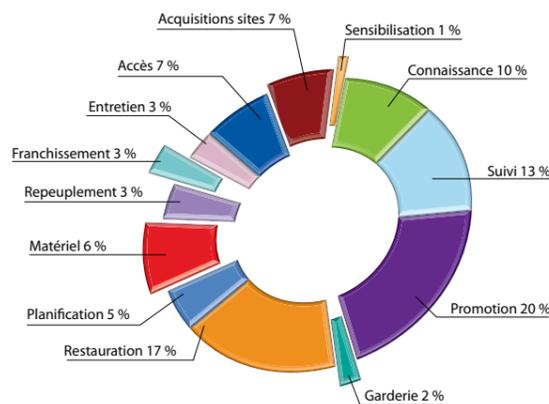


L'exercice 2011 est venu confirmer la tendance de ces dernières années. Au total, la FNPF a comptabilisé 1 321 924 pêcheurs en 2011 contre 1 329 430 en 2010 (soit une légère diminution de l'effectif global de -0,56%). Un bilan honorable en ces temps économiques difficiles.

Au-delà d'une légère baisse des effectifs majeurs (-1,55% entre 2010 et 2011), deux produits tirent néanmoins leur épingle du jeu : la carte promotionnelle Découverte femme qui augmente de 4,21% entre ces deux années et la carte journalière (+6,34%) qui continue ainsi son ascension.

## Un équilibre parfait entre le développement du loisir et la protection des milieux

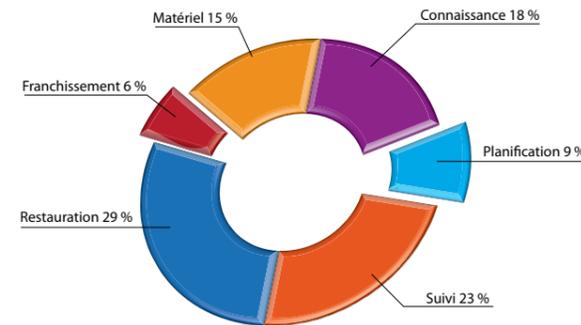
### Répartition des subventions accordées par la FNPF toutes catégories confondues



**4,5 millions d'euros** ont été accordés par la FNPF aux fédérations de pêche en 2011 au titre des subventions pour leurs actions sur le terrain. "Pour la première fois depuis la création de la FNPF, les aides apportées à ces deux actions sont réparties à parts égales. En effet, 35% des actions subventionnées par la FNPF concernent des actions de développement du loisir pêche en propre et 37% portent sur des actions liées aux milieux aquatiques (le reste des actions concernent la garderie ou les deux domaines de compétences des fédérations de pêche)." constate François Le Sager, trésorier de la FNPF.

## Mieux penser les actions pour davantage d'efficacité

### Répartition des subventions actions 2011 en direction des milieux aquatiques par types d'actions



Concernant les milieux aquatiques, les structures associatives de la pêche de loisir investissent près de la moitié des subventions accordées par la FNPF à la gestion des actions. Cette gestion passe par l'acquisition de connaissances (18%), indispensables à une planification (9%) permettant de rationaliser les actions.

Ces structures utilisent près du quart de leurs subventions FNPF (23%) pour les suivis (pêches électriques, suivi de passes et pièges, observations de l'évolution des habitats, enquêtes halieutiques...). Les données ainsi récoltées leur permettent d'évaluer les actions réalisées et d'observer les effets sur les peuplements piscicoles et les milieux aquatiques. Enfin, la mise en œuvre, tant des actions de restauration que de celles se rapportant à la connaissance, nécessite des outils (matériel d'analyse, de pêche expérimentale, de piègeage...) pour lesquels la FNPF accorde 15% des subventions aux associations et aux fédérations de pêche.

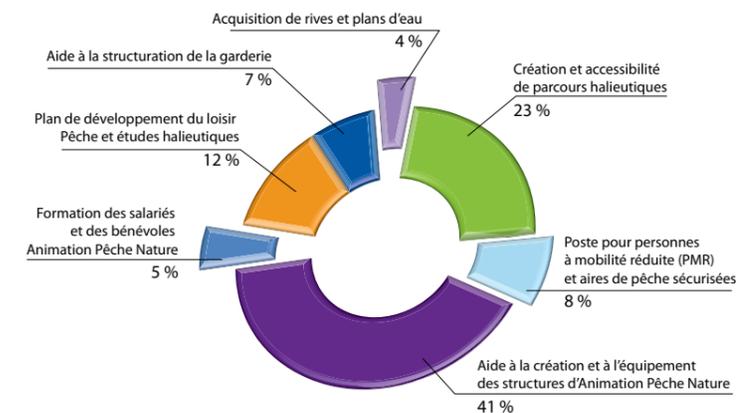
## Le Schéma de Développement du Loisir Pêche décliné par les fédérations

Concernant le développement et la promotion du loisir pêche, l'aide à la création et à l'équipement des structures d'initiation à la pêche et à la sensibilisation aux milieux aquatiques représente une part prépondérante de l'aide octroyée (36%). Le poste de la promotion de la pêche est le plus important au sein des subventions actions accordées (1/5<sup>e</sup>). Il illustre les efforts en faveur du développement du loisir pêche. A cet effort, il faut ajouter l'acquisition des sites, leur accès et leur entretien dont l'ensemble représente 17%. Cela s'explique notamment par une augmentation des projets de création de Maison de la Pêche et de la Nature (Pôle Départemental d'Initiative Pêche et Nature) et à l'acquisition de véhicules d'animation pédagogique. Ces deux points correspondent à un des axes forts du Schéma National de Développement du Loisir Pêche (SNDLP) acté par la FNPF en juin 2010. Les fédérations de pêche réalisent également davantage d'études halieutiques afin de mettre en place leur propre plan de développement (+5% entre 2010 et 2011). Preuve là aussi de l'appropriation du SNDLP et la déclinaison au niveau départemental.

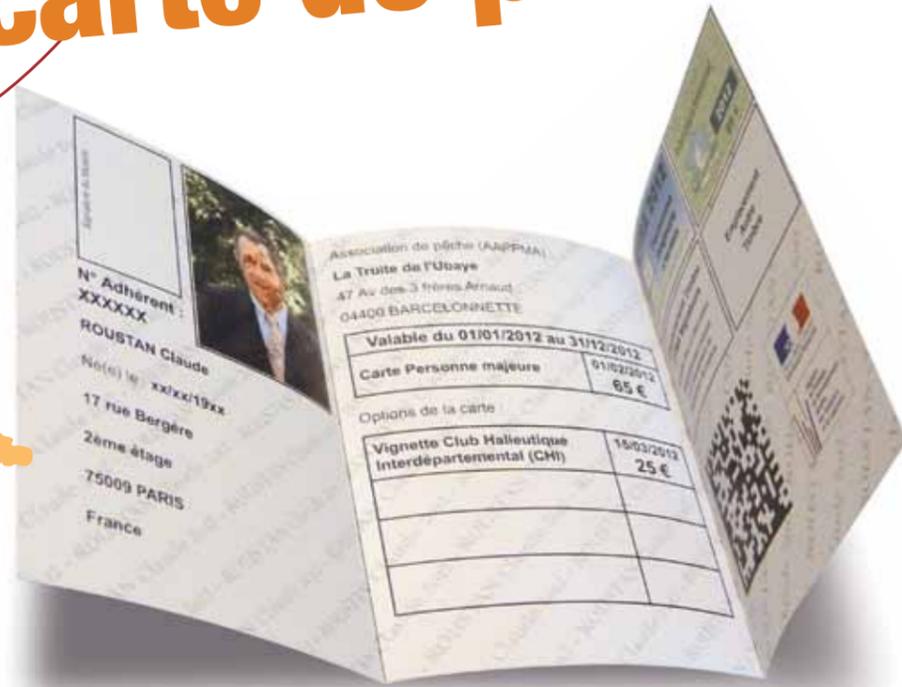
De même, la création de parcours halieutiques reste un axe fort des actions des fédérations départementales subventionnées par la FNPF, dont une partie correspond à la création de parcours labellisés.

Les aides à la structuration de la garderie (formation et habillement) et celles dédiées à la formation des salariés et des bénévoles des structures d'initiation à la pêche (départementales et Atelier Pêche Nature) sont équivalentes avec respectivement 7% et 5% du montant global des subventions "actions" accordées pour le développement du loisir pêche.

### Répartition des subventions actions 2011 en direction du développement et du tourisme pêche



# La carte de pêche en ligne : un lancement réussi !



**Les données nous permettront de mener une véritable réflexion sur les attentes des pêcheurs.**

**Ghislain Bataille, responsable du groupe de travail "modernisation de la pêche associative" au sein de la Commission Développement du Loisir Pêche.**

Dans notre numéro de juin 2011, nous vous annonçons "En 2012, l'adhésion aux AAPPMA par internet deviendra une réalité". Après un an de préparatifs, ce sont 91 fédérations départementales, 2807 associations et 1523 détaillants qui ont accepté de jouer le jeu de la modernité, en offrant la possibilité à quiconque souhaite pratiquer la pêche, d'adhérer à son association depuis son domicile ou par l'intermédiaire de son détaillant, par le biais du site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr). Un système simple et rapide permettant au pêcheur, si l'envie lui prend de faire une partie de

2 807 associations réparties dans 91 fédérations, ont décidé de proposer leur adhésion sur Internet. Premier bilan six mois après l'ouverture du site officiel créé par la FNPF.

pêche un dimanche ou un jour férié, de pratiquer son loisir, muni de son précieux sésame.

Le 19 décembre 2011, après une dernière répétition générale, le site a ouvert ses portes. Pour rappel, les possibilités offertes au pêcheur pour prendre une carte sont désormais multiples :

- Prise de la carte à son domicile et impression immédiate via le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr),
- Prise de la carte dans son Association Agréée de Pêche ou chez son détaillant habituel via le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr),
- Prise de la carte dans son Association Agréée de Pêche ou chez son détaillant habituel sous format "papier", si ceux-ci ne proposent pas encore le nouveau système informatique.

Six mois après l'ouverture du site et le cap des deux ouvertures passé, un pre-

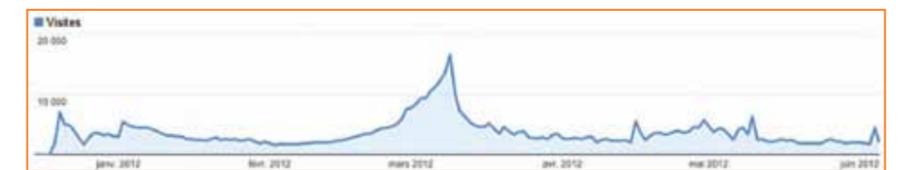
mier bilan peut être dressé : ce sont plus de 160 000 pêcheurs qui ont pris leur carte de pêche sur [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr), soit plus de 12% du nombre total de cartes délivrées chaque année en France. Le panel étant suffisamment représentatif, la FNPF peut, à présent, commencer à affiner le profil du pêcheur, ce qui permettra, à terme, d'adapter les offres de produits mis à sa disposition ou encore les périodes de communication. Premier constat effectué par Ghislain Bataille (responsable du groupe de travail "modernisation de la pêche associative" au sein de la commission développement du loisir pêche) "la répartition par tranche d'âge démontre qu'il n'y a pas un "âge de prédilection" pour pratiquer la pêche. Une seule catégorie, les 15-24 ans est moins représentée (10,24%). On peut d'ores et déjà essayer de traduire ce chiffre par les éléments sociaux de la vie : le passage à l'âge adulte, le bac, le choix de

l'orientation future sont des éléments à prendre en compte dans ce résultat. Par opposition, la tranche 55-64 ans est légèrement sur-représentée (16,94%) ce qui peut être expliqué notamment par l'arrivée à la retraite. Concernant les produits, on observe que, même si la carte personne majeure annuelle reste le produit préféré des pêcheurs, la carte journalière emporte l'adhésion des 25-34 ans qui préfèrent pratiquer leur loisir "à la carte". Enfin, nous pouvons désormais distinguer le public féminin, qui représente aujourd'hui 7,01% du total des pêcheurs. En fait, la vente en ligne va apporter aux responsables associatifs un nombre considérable d'informations essentielles, auxquelles il est très difficile d'accéder avec le "système papier". L'ensemble de ces données nous permettra, d'ici quelques mois, de mener une véritable réflexion sur les attentes des pêcheurs et des produits adaptés que nous pouvons leur proposer."

D'un point de vue interne, les structures qui ont fait le choix de la mise en place de ce nouveau système ne le regrettent pas et certaines fédérations et associations de pêche ont même opté pour une solution "tout internet" dès cette année. Pour celles-ci notamment, les atouts sont indéniables. Elles ont la possibilité de connaître en temps réel le nombre d'adhérents et d'adapter leurs actions en conséquence. Par exemple, si on se base sur les données 2011, la fédération départementale de pêche de l'Aude a atteint à ce jour 95% de son effectif total annuel. Ainsi, sur 2012 ce sont cinq fédérations départementales qui ont pris le parti de proposer une délivrance "tout internet" ; la majorité des fédérations

ayant choisi, quant à elles, de proposer pour 2012 une solution mixte, avec le maintien du système "papier" et la mise à disposition du nouveau système dans certaines associations ou chez quelques dépositaires. L'objectif du réseau associatif étant de généraliser la délivrance par informatique pour 2015. Cette généralisation permettra d'obtenir les résultats en temps réel, au niveau national.

Pour rappel, avant la mise en place de [cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr) il fallait attendre le mois de février de l'année suivante pour connaître le nombre de cartes de pêche délivrées par département et pour établir les statistiques nationales !



Ici on observe bien les pics de délivrance de cartes dans les périodes d'ouverture de la pêche. Pour rappel : 10 mars ouverture en première catégorie (truites, saumons) ; 1<sup>er</sup> mai : ouverture en deuxième catégorie

Cartes de pêche	0-14 ans	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et +	Total
<b>Hommes</b>	16.59%	10.31%	14.11%	13.52%	14.09%	17.30%	14.09%	92.99%
<b>Femmes</b>	36.63%	09.25%	11.82%	10.36%	11.98%	12.19%	07.77%	07.01%
<b>Total</b>	18.00%	10.24%	13.95%	13.30%	13.94%	16.94%	13.64%	



# La revue officielle de la Fédération Nationale de la Pêche aux côtés des pêcheurs :

➤ Pour la vie associative

➤ Pour l'avenir

➤ Dans les régions



➤ Dans les combats

➤ Pour les milieux

➤ Pour le changement

